



Jacques Villeneuve

SPORTS
SAUBER SE MONTRE IMPATIENT ENVERS VILLENEUVE
PAGE 2

TÉLÉVISION
DÉTECT. INC. N'AURA PAS DE SUITE
ARTS ET SPECTACLES PAGE 1



Claude Meunier

OTTAWA POURSUIT SIX AGENCES DE PUBLICITÉ

L'objectif: récupérer 40 millions des agences mêlées au scandale des commandites

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le gouvernement Martin met sa menace à exécution, aujourd'hui, en intentant une poursuite au civil contre six agences de publicité

de la région de Montréal, qui ont touché de généreuses commissions dans le cadre du programme de commandites sans faire de véritable travail.

L'objectif de cette démarche devant

les tribunaux est de recouvrer près de 40 millions de dollars de ces agences qui ont été élaboussées par le scandale des commandites, a appris *La Presse*. Les six agences de publicité visées par cette requête sont Lafleur

Communications, Groupaction Marketing, Gosselin Communications, Groupe Polygone Éditeurs, Groupe Everest et Coffin Communications.

► Voir **AGENCES** en page A2

Les Mounties pleurent aussi



PHOTO LARRY MACDOUGAL, CP

Plus de 10 000 policiers venus d'un peu partout en Amérique du Nord ainsi que de nombreux dignitaires ont participé, hier à Edmonton, à un service commémoratif en l'honneur des quatre agents de la GRC qui ont été abattus la semaine dernière dans une ferme de Mayerthorpe, en Alberta. L'hommage rendu aux quatre victimes par leurs proches a ému aux larmes plusieurs policiers et de nombreux Albertains. Nos informations en page A13.

APPAREILS D'IMAGERIE MÉDICALE VÉTUSTES

Sainte-Justine songe à fermer son service

PASCALLE BRETON

Le directeur du département d'imagerie médicale de l'hôpital Sainte-Justine craint de devoir fermer son service parce que ses appareils sont

vétustes, voire dangereux. Exaspéré par la lourdeur bureaucratique, il attend depuis un an et demi de nouveaux équipements à la fine pointe de la technologie.

Voilà 17 mois que le Dr Laurent

Garel se promène dans les dédales bureaucratiques pour que son service soit doté d'un nouveau *scan* (appareil d'imagerie à résonance magnétique) et d'un angiographe, un appareil qui permet d'étudier

les vaisseaux sanguins non visibles au moyen de la radiologie traditionnelle. Un projet de six millions de dollars.

► Voir **JUSTINE** en page A6

Retentissante algarade d'une députée libérale contre les États-Unis

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Au moment même où le premier ministre Paul Martin tente de rebâtir des ponts avec Washington après des mois de frictions, voilà qu'une autre députée libérale, Marlene Jennings, fait une virulente sortie contre les États-Unis.

M^{me} Jennings, qui est pourtant la secrétaire parlementaire de M. Martin responsable des relations canado-américaines, a en effet soutenu que le Canada devrait

mener une campagne publicitaire dans certains pays qui songent à conclure un traité de libre-échange avec les États-Unis afin de dénoncer les pratiques commerciales des autorités américaines.

En menant un blitz publicitaire dans des pays tels que la Corée du Sud ou des pays de l'ex-Union soviétique, le Canada pourrait « embarrasser au plus haut point les Américains » (*embarrass the hell out of the Americans*), a-t-elle soutenu. Et ces mêmes pays pourraient y penser à deux fois avant

de signer un accord de libre-échange avec les Américains, si le Canada, le principal partenaire commercial des États-Unis qui a conclu l'ALENA, éprouve tant de problèmes au chapitre du commerce.

M^{me} Jennings, députée de la région de Montréal, a tenu ces propos durant une réunion du sous-comité du commerce de la Chambre des communes plus tôt cette semaine.

► Voir **DÉPUTÉE** en page A6

PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

Québec prêt à jeter du lest

GILLES NORMAND ET DENIS LESSARD

QUÉBEC — Pressé par le caucus des députés, le gouvernement Charest est décidé à mettre plus d'argent dans le régime des prêts et bourses afin de trouver une solution et de mettre fin au mouvement de grève étudiante dans le réseau postsecondaire.

Au cours d'une réunion houleuse des élus libéraux, il est devenu évident que l'écart entre la position du gouvernement et celle des étudiants est désormais bien moindre que les 103 millions supprimés l'an dernier.

Avec son collègue des Finances, Michel Audet, le titulaire de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a soutenu hier « travailler à dégager des marges qui vont (leur) permettre de faire des propositions de solutions porteuses » pour les étudiants les plus démunis, a souligné M. Fournier à la période quotidienne des questions.

► Voir **BOURSES** en page A6

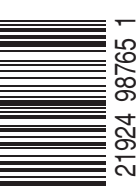
Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
Michael Jackson est arrivé à son procès en pyjama. Si j'étais le juge, je ferais attention...

SOMMAIRE

Astrologie du jour	AFFAIRES 10
Bandes dessinées	ACTUEL 6
Bridge	AFFAIRES 10
Décès	AFFAIRES 11
Feuilleton	ACTUEL 6
Forum	A 14 et 15
Horaire cinémas	ARTS 6
Horaires télévision	ARTS 2
Loteries	A 18
Mots croisés	ACTUEL 6 et SPORTS 8
Mot mystère	ACTUEL 6
Observateur	AFFAIRES 8
Petites annonces	AFFAIRES 8 et AFFAIRES 2
Saveurs	ACTUEL 5

Météo

1 à 3 cm de neige en après-midi, maximum -2, minimum -5, plus de détails en page SPORTS 12



6 21924 98765 1

BAS TARIFS DE GAUCHE À DROITE

Profitez de bas tarifs exceptionnels et partez pour l'est ou l'ouest! Dès le 1^{er} mai, Air Canada vous offre un nouveau service sans escale au départ de Montréal à destination d'Edmonton, pour seulement **189 \$** aller simple. Et dès le 1^{er} juin, profitez du nouveau service sans escale au départ de Montréal pour Sydney (N.-É.), ou Deer Lake (T.-N.-L.), offert à seulement **99 \$** aller simple.

Réservez sur aircanada.com. Vous pouvez téléphoner à votre agent de voyages, ou à Air Canada au 1 888 247-2262. Obtenez des milles Aéroplan[™] pour chaque vol.

Un billet acheté auprès du bureau des réservations d'Air Canada coûtera 5 \$ additionnels par personne (non remboursables, taxes en sus). Service aux personnes malentendantes (ATS): 1 800 361-8071. Le supplément des frais de carburant est maintenant inclus dans tous nos tarifs. Le tarif est basé sur un aller simple. Les billets doivent être achetés au plus tard le 31 mai 2005. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 31 mai 2005. L'achat à l'avance peut être requis. Les taxes, les assurances, les redevances de navigation de NAV CANADA, les frais d'aménagement aéroportuaire et le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 65, ne sont pas inclus. Les billets sont non remboursables. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Un séjour minimal ou maximal et d'autres conditions peuvent s'appliquer. À moins d'avis contraire, les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada ou de la société en commandite Jazz Air (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[™]). [™]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [™]Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada.

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

11 03 2005

COUP D'ŒIL



PHOTO STEVE HOLLAND, AP

Une scène à faire rêver? Le surf? La mer? Peut-être un peu des deux... Cette immense planche, la plus grande jamais construite, a été utilisée par 47 des meilleurs surfers au monde qui y ont pris place en Australie afin d'obtenir une mention dans le *Livre des records Guinness*. Des milliers de spectateurs ont assisté à la scène. La planche s'est finalement échouée sur un banc de sable, projetant son cargo humain dans les eaux tièdes et provoquant l'hilarité générale. L'événement, appelé Tsunamirun, visait à ramasser de l'argent pour les victimes du tsunami de décembre.

INSOLITE

À vos crochets

La mode des ponchos, c'est bien connu, est téeellement dépassée. Sauf que Martha Stewart, à sa sortie de prison, en portait un. La reine de la domesticité ravivera-t-elle la folie? Si oui, elle pourra remercier une de ses camarades de prison en Virginie-Occidentale, qui a croché la chose. De toute évidence, les fans de Martha ont apprécié. Immédiatement après sa sortie, elles ont épluché la Toile à la recherche de tout ce qu'elles pouvaient trouver sur les ponchos crochétés. Lycos a même enregistré une hausse de 230 % sur son site «Patron gratuit du poncho de Martha». Sur le site Knittersreview.com, les clavardages débordaient d'échanges sur le fameux poncho. Ça, comme dirait Martha, c'est une bonne chose.



PHOTO TIMOTHY A. CLARY, AFP

AFFAIRES

Inspirant

Être gentil, reconnaître les qualités que l'on n'a pas, se fier à son instinct: voici quelques-uns des meilleurs conseils jamais prodigués aux plus grands PDG américains, selon le magazine *Fortune*. Pour le président de la chaîne de cafés-bars Starbucks, Howard Schultz, si on veut réussir, il faut savoir «reconnaître les qualités que l'on ne possède pas et engager ceux qui les ont».

Sumner Redstone, le PDG du groupe de médias Viacom, s'est souvenu d'un conseil de l'ex-patron de Bear Stearns, Ace Greenberg. «Tout le monde me déconseillait de racheter la célèbre chaîne de télévision MTV, mais il m'a dit de me fier à mon instinct et d'éviter ceux qui veulent me décourager.»

Meg Whitman, la PDG du site de ventes aux enchères sur Internet eBay, affirme très sérieusement que le conseil que lui a donné son père quand elle était petite, «sois gentille avec les gens», «C'est celui qui a fait la différence».

TECHNO

Danger: cybercafés

Entre octobre et décembre, les autorités chinoises ont fermé 12 575 cybercafés jugés en infraction avec la loi. Elles n'ont fourni aucun détail sur les infractions commises par les cybercafés fermés mais «la plupart se situaient près d'écoles primaires et de collèges». La Chine promet l'usage de l'Internet mais interdit les jeux violents ou le contenu à caractère sexuel. Le gouvernement contrôle également les visites cybernétiques de ses citoyens et empêche l'accès aux sites jugés pornographiques ou subversifs. Les cybercafés sont interdits près des écoles et les enfants n'y ont accès qu'à des horaires restreints. Avec 87 millions d'internautes, la Chine est le pays qui a le plus d'internautes après les États-Unis.



CHIFFRE DU JOUR

1 735 000 000

Nombre de cigarettes produites par la Chine.

États-Unis	580 000 000
Russie	380 000 000
Japon	224 000 000
Allemagne	211 000 000

Textes : Marie-Andrée Amiot et François Berger
Sources : AFP, USA Today.
Pour joindre notre coordonnatrice : marie-andree.amiot@lapresse.ca

COMMISSION GOMERY

Le commissaire soupçonne le PLC d'avoir «déguisé» le remboursement d'une dette

GILLES TOUPIN

Le commissaire Gomery a fait preuve hier d'un certain scepticisme à propos d'une somme de 60 000 \$ payée pour des services de consultation en graphisme à Jacques Corriveau, militant libéral et ami de Jean Chrétien, par Publicité Dézert, la maison de communication d'Éric Lafleur.

M. Corriveau a en effet signé pour sa maison de design, Pluri Design, une entente annuelle de consultation en 1998 avec Éric Lafleur, pour une somme annuelle forfaitaire de 60 000 \$, a-t-on appris hier à la commission Gomery.

Outre cette entente annuelle, divers services de design spécifiques ont été facturés par Pluri Design à la même époque à Publicité Dézert, ce qui a porté la somme versée à la compagnie de Jacques Corriveau par Éric Lafleur à 115 830,19 \$.

C'est la compagnie de Jacques Corriveau qui a produit les affiches électorales pour tous les candidats libéraux du Québec lors des élections fédérales de juin 1997. Or, lors du témoignage de l'ancien ministre des Travaux publics, Alfonso Gagliano, devant la commission Gomery, en février dernier, ce der-

nier a relaté une rencontre qu'il avait eu en décembre 1997 avec Jacques Corriveau, en présence du chef de cabinet de M. Chrétien, Jean Pelletier. Selon M. Gagliano, M. Corriveau s'était plaint de ne pas avoir été payé pour le travail accompli pour le PLC lors de ces élections.

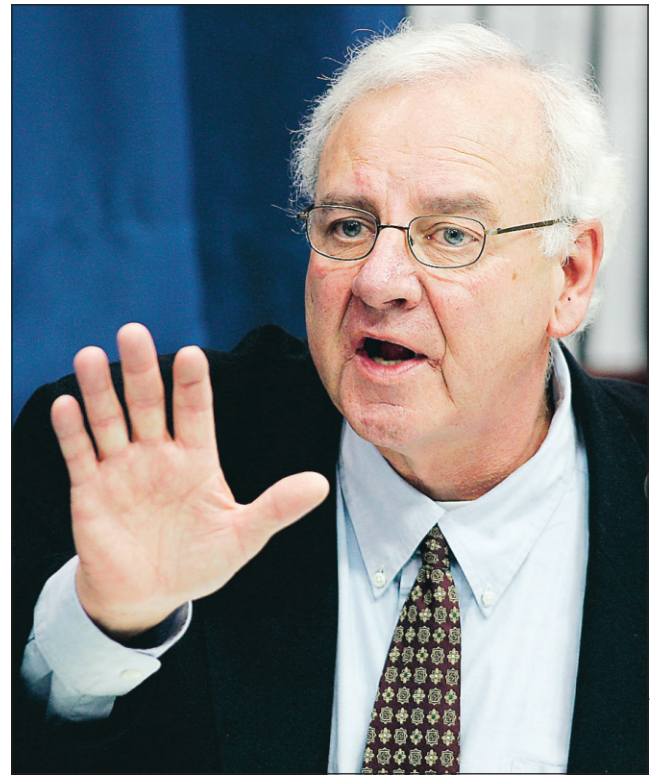
Hier, Éric Lafleur n'a pu expliquer, sinon en termes généraux, la nature des services rendus par Jacques Corriveau à Publicité Dézert en échange de la somme forfaitaire de 60 000 \$. Il n'a pu expliquer non plus pourquoi cette somme n'apparaissait pas comme telle dans le bilan des dépenses de sa firme. C'est alors que le commissaire Gomery est intervenu: «Je vais vous faire une suggestion», a-t-il dit au témoin, lui rappelant que par la nature même de son métier il était «un homme soupçonneux». «Nous savons qu'il y a eu des élections fédérales en 1997, a-t-il poursuivi. À la suite de ces élections, Pluri Design avait des sommes impayées par le Parti libéral du Canada. Et il cherchait à être payé. Est-ce qu'il y a un lien entre cet état de fait et le paiement en 1998 par Publicité Dézert d'honoraires de consultation?»

Éric Lafleur a donné «l'assurance» au commissaire qu'il n'y avait pas un tel lien.

«Mais je pense, a enchaîné le juge, qu'il a été établi que c'est votre père qui vous a suggéré d'engager les services de Pluri Design.» Le juge parlait de Jean Lafleur, de Lafleur Communication Marketing.

Réplique d'un avocat du PLC

L'avocat du Parti libéral du Canada, M^e Doug Mitchell, a par la suite remis aux journalistes des copies de chèques du PLC faits à M. Corriveau qui démontrent, a affirmé l'avocat, que Jacques Corriveau a bel et bien été payé par le PLC pour ses services. M. Corriveau a en effet reçu de l'aile québécoise du PLC deux chèques qui totalisent 207 861,94 \$. Il aurait aussi reçu de l'ensemble des circonscriptions du Québec une somme totale de 597 000 \$. Aucune facture cependant n'a été remise pour démontrer que ces chèques étaient liés au travail électoral de M. Corriveau. Ce dernier doit témoigner ultérieurement devant la commission Gomery, ce qui lui permettra de donner son éclairage sur toute cette affaire.



PHOTOS ©

Les six agences de publicité visées par la requête sont Lafleur Communications, Groupaction Marketing, Gosselin Communications, Groupe Polygone Éditeurs, Groupe Everest et Coffin Communications. Ci-dessus, dans l'ordre habituel, Jean Brault et Jean Lafleur, respectivement présidents de Groupaction Marketing et de Lafleur Communications.

Ottawa poursuit six agences de publicité

AGENCES

suite de la page A1

La plupart de ces agences ont contribué à la caisse électorale du Parti libéral au moment où le programme de commandites battait son plein.

La requête du gouvernement fédéral, qui compte plus de 100 pages, sera déposée aujourd'hui à la Cour supérieure du Québec à Montréal. Cette démarche pourrait toutefois être longue avant d'aboutir: de quelques mois à quatre ans.

Mais le gouvernement Martin, qui a déjà payé un prix politique élevé à la suite du scandale des commandites, ayant été réduit au statut de gouvernement minoritaire au dernier scrutin, est déterminé à prendre les moyens nécessaires pour recouvrer l'argent qu'auraient touché les agences «de façon inappropriée».

«On ratisse large. Autrement dit, on vise toutes les agences qui ont été mêlées de près ou de loin au scandale des commandites», a-t-on indiqué hier.

Ottawa aura toutefois attendu jusqu'à la date limite pour entreprendre cette démarche devant les tribunaux. Le gouvernement avait en effet jusqu'au 12 mars, soit jusqu'à demain, pour intenter une poursuite au civil en raison des délais de prescription.

Le programme de commandites a été créé par le gouvernement Chrétien afin d'augmenter la visibilité du gouvernement fédéral au Québec après la mince victoire du NON au référendum sur la souveraineté en 1995. En tout, quelque 250 millions de dollars ont été consacrés à ce programme, qui offrait des commandites aux organisateurs d'événements sportifs et culturels en échange de «visibilité». À lui seul, le Groupe Polygone Éditeurs a obtenu quelque

40 millions de dollars en contrats de commandite durant la durée du programme.

Dans un rapport accablant déposé aux Communes en février 2004, la vérificatrice générale, Sheila Fraser, a révélé que sur les 250 millions dépensés de 1997 à 2003, plus de 100 millions de dollars (soit 40 %) ont été versés à des agences de communication proches du Parti libéral en frais de production et en commissions.

M^{me} Fraser avait notamment dénoncé le fait qu'Ottawa avait eu recours à ces agences pour transférer des fonds venant du programme de commandites entre un ministère et des sociétés d'État telles que VIA Rail et Postes Canada. Selon elle, cette façon de gérer les fonds publics était d'autant plus «scandaleuse» que ces agences touchaient une commission variant de 12 à 15 %, simplement pour remettre un chèque.

Le ministre des Travaux publics, Scott Brison, entend donc donner suite à la recommandation de l'avocat-conseil sur le recouvrement de fonds, André Gauthier, qui a été embauché le 10 février 2004, jour du dépôt du rapport accablant de la vérificatrice générale, Sheila Fraser, sur la gestion du programme de commandites.

Le gouvernement Martin, qui a aboli ce programme en décembre 2003, avait chargé M^e Gauthier d'examiner «toutes les avenues possibles, y compris des poursuites au civil, pour recouvrer les fonds perçus de façon inappropriée par certaines parties impliquées dans la prestation du programme de commandites».

Après 13 mois de travaux, qui ont coûté plus de 1,2 million de dollars aux contribuables canadiens, M^e Gauthier a conclu que la seule ma-

nière pour Ottawa de récupérer ces fonds est d'utiliser la voie des tribunaux. Tout indique que M^e Gauthier pilotera la requête du gouvernement fédéral jusqu'au bout.

En tout, M^e Gauthier et une équipe de juricomptables ont épluché 721 dossiers de commandite et une multitude de documents pertinents dans le but de déterminer si le gouvernement fédéral avait versé des paiements en trop à des agences de publicité ou à toute autre partie. M^e Gauthier devait ensuite établir la somme qui aurait été versée en trop.

Même si M^e Gauthier a été embauché il y a plus d'un an, son travail a été ralenti par les nombreuses enquêtes menées par la GRC et les travaux de préparation de la commission Gomery. C'est que l'avocat a dû prendre son mal en patience avant de pouvoir passer au peigne fin les contrats de commandite accordés par le gouvernement entre 1997 et 2003.

Jusqu'ici, quatre personnes ont été accusées relativement à ce scandale. Il s'agit de Paul Coffin, propriétaire de Coffin Communications, de Jean Brault, propriétaire de Groupaction, de Chuck Guité, ancien fonctionnaire au ministère des Travaux publics qui était responsable du programme de commandites jusqu'à sa retraite en 1999, et de Jacques Paradis, d'Outremont, qui a déjà été actionnaire principal et président de Publicité Martin.

La GRC a déposé 18 chefs d'accusation de fraude totalisant deux millions de dollars contre M. Coffin en septembre 2003. Quant à M. Brault et Guité, les limiers ont déposé contre eux six chefs d'accusation de complot et de fraudes totalisant 1,96 million de dollars en mai 2004. Le procès de ces derniers doit commencer à Montréal en mai.

Enfin, Jacques Paradis a été accusé en octobre dernier d'avoir commis une fraude de 98 000 \$ en présentant de fausses factures au gouvernement canadien, en 1998, à l'occasion d'une commandite octroyée aux Expos de Montréal.

COMMISSION GOMERY



PHOTO PAUL CHIASSON, PC ©

Le juge John Gomery écoute le témoignage d'Éric Lafleur, président de Publicité Dézert et fils de Jean Lafleur.

1500 exemplaires de l'Encyclopédie du Canada d'une valeur de 187 500\$ jetés aux poubelles

Petite fortune enfouie dans le sol

GILLES TOUPIN

Quelque 1500 exemplaires d'une *Encyclopédie du Canada* payés 187 500 \$ par les contribuables canadiens, dans le cadre d'une commandite fédérale, ont été jetés à la poubelle par une agence de communication qui ne voulait sans doute plus s'occuper de ces colis devenus trop encombrants.

Selon des documents déposés hier à la commission Gomery, qui enquête sur le scandale des commandites, et selon le témoignage encore incomplet d'un ancien employé de Lafleur Communication Marketing, Stéphane Guertin, les encyclopédies — dont le projet avait été parrainé par le sénateur Serge Joyal et l'ancien chef de cabinet de Jean Chrétien, Jean Pelletier — ont en effet terminé leur existence au terrain d'enfouissement de Saint-Michel.

Cette histoire d'horreur a commencé le 30 septembre 1997 lorsque Alain Stanké, des Éditions internationales Alain Stanké, une filiale de Québecor, écrit à Jean Pelletier, directement à sa maison privée, rue des Braves à Québec, pour lui vanter l'idée d'une remise à jour de l'édition de 1987 de l'*Encyclopédie du Canada* pour célébrer l'an 2000. Le projet embauche Jean Pelletier qui tente de lui trouver du financement. Après un refus à Patrimoine Canada, il s'adresse au vice-premier ministre de l'époque, Herb Gray, responsable du Bureau du millénaire, qui refuse d'abord d'accepter un projet qui ne satisfait pas aux critères de son bureau. Le sénateur Serge Joyal, qui avait parrainé l'ouvrage de 1987 et qui préfacera la version 2000, insiste au



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE ©

Le terrain d'enfouissement de Saint-Michel, où se sont retrouvés 1500 exemplaires de l'*Encyclopédie du Canada*.

près du ministre Gray, dans une lettre datée du 18 décembre 1998, pour qu'il aille de l'avant avec cette idée.

Du Bureau du millénaire au responsable des commandites

Le projet est finalement accepté. Il est évalué à 1 380 000 \$. Le tirage sera de 15 000 exemplaires et le coût unitaire de l'ouvrage sera de 125 \$. Mais comme les projets du Bureau du millénaire doivent être financés aux deux tiers par des or-

ganisations privées à but non lucratif, il ne peut donc commander lui-même les encyclopédies à Alain Stanké. C'est ainsi que le dossier aboutit sur le bureau de Chuck Guité, le responsable des commandites à Travaux publics, grâce aux bons soins de Jean-Marc Bard, le chef de cabinet d'Alfonso Gagliano. La somme de 1 380 000 \$ est transférée à Travaux publics. M. Guité confie la commandite à Lafleur Communication Marketing qui recevra 144 000 \$ de commis-

sion. L'agence de coordination, Média I.D.A Vision (une filiale de Groupe Everest), touchera 36 000 \$ pour transmettre la somme restant de 1,2 million aux éditions Stanké, en passant d'abord par la Fondation Jacques Francoeur.

Même s'il avait été prévu à l'origine que la distribution de l'ouvrage dans les écoles et les bibliothèques serait assurée, selon la suggestion de M. Stanké, par la Fondation Travail sans frontières, une organisation à but non lucratif qui se con-

sacre à aider les jeunes à se réinsérer dans le milieu du travail, Pierre Tremblay, le successeur de Chuck Guité, décida de confier cette distribution à Lafleur Communication Marketing en ajoutant 135 000 \$ au contrat. Alain Stanké, dans une lettre à Serge Joyal, fait part de son désarroi devant ce geste qui prive un organisme de bienfaisance d'une aide importante. M^{me} Marie Massicotte, la procureure qui a interrogé Stéphane Guertin hier, a mis en preuve un document qui attestait que les frais de distribution devaient à l'origine être prélevés à même la commission de 144 000 \$ de Lafleur, ce qui n'a pas été fait. Les Éditions Stanké obtinrent également une rallonge de 100 000 \$ de Travaux publics pour l'impression de l'ouvrage.

De l'entrepôt à l'enfouissement

Lafleur Communication Marketing s'occupa donc de louer de Gestion Cité 2000 un entrepôt, rue Notre-Dame, afin de gérer la distribution de l'encyclopédie. L'agence s'occupa également, selon M. Guertin, de la page couverture de l'ouvrage sur laquelle il fut imprimé en lettres d'or « Canada 2000 ». Elle s'occupa également de la préface de Serge Joyal et de la fabrication d'un signet avec le logo du Canada. Ces services rapportèrent en tout à Lafleur 279 000 \$.

En 2001, Jean Lafleur vend son agence de communication à Groupaction, agence dirigée par Jean Brault. Quelque 300 caisses d'encyclopédies sont encore dans l'entrepôt de la rue Notre-Dame. Groupaction décide de se débarrasser de ce matériel qui, sans doute, occasionne à l'agence des frais d'entreposage non désirés. Les documents déposés hier démontrent que Groupaction a confié à Excavations Gagné le soin de vider l'entrepôt. Des billets de pesée du Complexe environnemental de Saint-Michel témoignent également de l'enfouissement des 1500 précieux ouvrages restants. Si l'on ajoute les frais de transport des conteneurs et les frais d'enfouissement de 187 500 \$ de livres, cette mise à la poubelle aura coûté aux contribuables environ 197 000 \$, sans compter les commissions touchées par Lafleur Communication Marketing pour gérer la commandite.

Le témoignage de Stéphane Guertin se poursuit lundi.

Les organisateurs d'événements se sentent éclaboussés

MICHEL GIRARD

Les organisateurs d'événements sportifs et culturels qui ont reçu des commandites fédérales trouvent déplorable d'être éclaboussés

par des témoignages faits devant la commission Gomery sur le scandale des commandites fédérales.

Interrogé par *La Presse*, voici ce qu'en pense Normand Legault,

promoteur du Grand Prix du Canada, également coprésident et cosauveur des Championnats du monde de natation de la FINA : « On trouve ça bien dommage. Ce sont tous les événements qui font

les frais des révélations devant la commission Gomery. Et, plus particulièrement, les événements organisés au Québec. »

« Nous, les organisateurs d'événements, on ne fait pas de politique, dit M. Legault. Pour ma part, je peux vous dire que le montant des commandites fédérales que le Grand Prix du Canada a reçu n'était aucunement gonflé par rapport à celui versé par les autres commanditaires. »

Quand on apprend, devant la commission Gomery, ajoute-t-il,

que le Grand Prix du Canada a reçu des commandites de plusieurs centaines de milliers de dollars et qu'une somme importante est allée dans les poches des agences de publicité, ça donne l'impression dans l'opinion publique que l'organisation du Grand Prix a trempé dans le scandale des commandites. Bien des gens, selon M. Legault, ne font pas la distinction entre les organisateurs des événements et les intermédiaires qui défilent devant la commission Gomery.

VENTE AUDIO-VIDÉO

Haute Définition en Panoramique!

Jusqu'à **36** paiements égaux sans intérêt! Sur produits sélectionnés.

SONY Cyber-shot



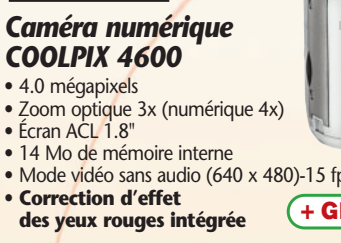
Caméra numérique Cyber-shot® DSCP73

- 4.1 mégapixels • Zoom optique 3x
- Zoom numérique 3.4x • Écran ACL 1.5"
- Mode vidéo • Viséur optique
- Média Memory Stick®
- Chargeur de piles inclus

ÉPARGNEZ 60\$
268⁸⁸
Rég.: 328⁸⁸

+ GRATUIT Trousse Numérique

Nikon COOLPIX 4600



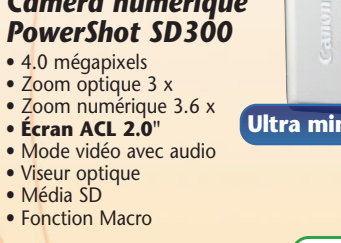
Caméra numérique COOLPIX 4600

- 4.0 mégapixels
- Zoom optique 3x (numérique 4x)
- Écran ACL 1.8"
- 14 Mo de mémoire interne
- Mode vidéo sans audio (640 x 480)-15 fps
- Correction d'effet des yeux rouges intégrée

ÉPARGNEZ 50\$
328⁸⁸
Rég.: 378⁸⁸

+ GRATUIT Trousse Numérique

Canon PowerShot SD300



Caméra numérique PowerShot SD300

- 4.0 mégapixels
- Zoom optique 3x
- Zoom numérique 3.6x
- Écran ACL 2.0"
- Mode vidéo avec audio
- Viséur optique
- Média SD
- Fonction Macro

ÉPARGNEZ 50\$
448⁸⁸
Rég.: 498⁸⁸

+ GRATUIT Trousse Numérique

KONICA MINOLTA



Caméra numérique DiIMAGE Z3

- 4.0 mégapixels
- Zoom optique 12x (numérique 4x)
- Écran ACL 1.5"
- Stabilisateur d'image

ÉPARGNEZ 50\$
548⁸⁸
Rég.: 598⁸⁸

+ GRATUIT Trousse Numérique



palmOne TUNGSTEN E

- Écran couleur 320 x 320
- Mémoire 32 Mo
- Processeur 126 MHz
- Palm OS® 5.2.1

ÉPARGNEZ 50\$
298⁸⁸
Rég.: 348⁸⁸

+ GRATUIT Trousse Numérique

TOSHIBA



Processeur Intel® Celeron® - 2.8 Ghz

- Mémoire : 512 Mo
- Disque rigide : 40.0 Go
- Lecteur CD-R/RW/DVD Combo

ÉPARGNEZ 200\$
1198⁸⁸
Rég.: 1398⁸⁸

OU **99⁹¹** X 12 mois, sans intérêt!

+ GRATUIT Trousse Informatique

GRATUIT Mallette LOWPRO A l'achat de ce portable!* Valeur de 50\$



acér

Ordinateur de table

- Intel® Pentium 4 HT • 3.0 Ghz
- Mémoire vive 512 Mo
- Disque rigide 160 Go
- Graveur CD-R / RW / DVD-R / RW Multi

ÉPARGNEZ 130\$
1268⁸⁸
Rég.: 1398⁸⁸

OU **105⁷⁴** X 12 mois, sans intérêt!

+ GRATUIT Trousse Informatique

LG MP3



Lecteur MP3 numérique

- 256 Mo de mémoire
- Syntoniseur FM
- Enregistrement de voix

ÉPARGNEZ 100\$
98⁸⁸
Rég.: 198⁸⁸

*Après remise postale de 5\$

+ GRATUIT Trousse MP3

WALKMAN



SONY Lecteur DC personnel

- Système antichoc
- Amplificateur Mega Bass® numérique
- Compatible CD-R/RW

ÉPARGNEZ 20\$
48⁸⁸
Rég.: 68⁸⁸

SONY MP3



Micro-chaîne avec changeur 5 DC

- 160 watts de puissance audio totale
- Syntoniseur AM/FM • Compatible CD-R/RW, MP3
- Enceintes réflex de basses à 3 voies
- Magnétocassette simple avec inversion automatique

ÉPARGNEZ 40\$
258⁸⁸
Rég.: 298⁸⁸

LG DVD VHS



Enregistreur DVD - Vidéo/VHS

- Balayage progressif
- Formats enregistrables DVD-R/RW
- Lecture DVD-Vidéo/SVCD/VCD/Photo VCD
- Formats analogues enregistrables VHS

ÉPARGNEZ 150\$
398⁸⁸
Rég.: 548⁸⁸

Panasonic DVD RECORDING



Fonction "Time slip" ! DVD

- Un nouveau moyen d'agrémenter l'enregistrement et la lecture.

Écran d'enregistrement

Enregistreur DVD-Vidéo - 120 Go

- 120 Go • Formats enregistrables DVD-R / DVD-RAM
- Lecture DVD-Audio
- Fonction de glissement temporel (Time Slip)
- Enregistrement haute vitesse
- Jusqu'à 213 heures d'enregistrement

ÉPARGNEZ 150\$
748⁸⁸
Rég.: 898⁸⁸

SAMSUNG



Téléviseur ultraplat 27"

- Tube-image plat • Aspect d'écran 4:3
- Filtre en peigne numérique
- Entrée(s) vidéo à composants, S-Vidéo, composites

ÉPARGNEZ 30\$
368⁸⁸
Rég.: 398⁸⁸

SHARP



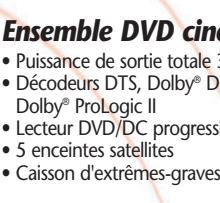
Téléviseur ACL écran panoramique

- Résolution de 1366 x 768 pixels
- Rapport de contraste 800:1
- Compatibilité d'affichage TVHD - 720p
- Angle de visionnement 170° horizontal/vertical

ÉPARGNEZ 310\$
2188⁸⁸
Rég.: 2498⁸⁸

OU **60⁸¹** X 36 mois, sans intérêt!

SONY MP3 DVD



Ensemble DVD cinéma maison

- Puissance de sortie totale 330 watts
- Décodeurs DTS, Dolby® Digital, Dolby® ProLogic II
- Lecteur DVD/DC progressif
- 5 enceintes satellites
- Caisson d'extrêmes-graves

ÉPARGNEZ 100\$
298⁸⁸
Rég.: 398⁸⁸

YAMAHA et Paradigm



Ensemble cinéma maison avec lecteur DVD

- Récepteur cinéma maison
- 5 x 100 Watts • Syntoniseur AM/FM
- Lecteur DVD/DC progressif
- Compatible DVD +/-R/RW, CD-R/RW, SVCD
- Sorties DTS® et Dolby Digital®

Ensemble d'enceintes cinéma maison

- 2 enceintes ambiophoniques • 2 enceintes tablettes
- 1 enceinte centrale • Extrêmes-graves 10" amplifié de 150 watts

1488⁸⁸
OU **41³⁶** X 36 mois, sans intérêt!



SONY Projection écran panoramique 51"

- Compatibilité d'affichage TVHD (1080i) • Aspect d'écran 16:9
- Filtre en peigne numérique 3D • Entrée(s) numérique HDMI
- Convergence Flash Focus™ automatique et manuelle
- Hi-Scan 1080i® • 4 modes de visionnement

ÉPARGNEZ 400\$
1998⁸⁸
Rég.: 2398⁸⁸

OU **83²⁹** X 24 mois, sans intérêt!



HITACHI Projection ACL écran panoramique TVHD 50"

- Aspect d'écran 16:9 • Syntoniseur ATSC intégré
- Compatible pour câble numérique (POD)
- Entrée(s) numérique HDMI
- Filtre en peigne 3D Y/C à 4 Mo

ÉPARGNEZ 1000\$
3988⁸⁸
Rég.: 4988⁸⁸

OU **110⁸⁰** X 36 mois, sans intérêt!

Meuble GRATUIT (valeur de 700\$)

INFORMEZ-VOUS EN LIGNE!
WWW.DUMOULIN.COM

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications



1-877 DUMOULIN

- MONTRÉAL 8390, St-Hubert (Sud Métropolitaine) • 2050, St-Laurent (Près Sherbrooke) • 368, Ste-Catherine O. (coin Bleury) • 8990, boul. l'Acadie (Nord Métropolitaine) • 5485, des Jockeys (Décarie/Blue Bonnets)
- ST-LÉONARD 6852, rue Jean-Talon E. (Langelier/Galeries d'Anjou) • LASALLE 7197, boul. Newman (Près Carrefour Angrignon) • WEST ISLAND 2315, Longueueuil (des Sources) • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
- LAVAL 1599, autoroute 440 O. (Voie service sortie boul. Industriel) • CARREFOUR LAVAL • CENTROUPOLIS • PLACE ROSEMÈRE • LANGUEUIL 2203, ch. Chambly (Près de Curé-Poirier)
- BOUCHERVILLE 582, chemin De Touraine (près du IKEA) • BROSSARD 5705, boul. Taschereau (Est du Mail Champlain) • PROMENADES ST-BRUNO • GATINEAU 195, Bellehumeur

DRUMMONDVILLE 740, boul. St-Joseph • GRANBY 633, rue Dufferin • GRAND-MÈRE 2601, 6^e Avenue • HAWKESBURY 1404, rue Principale E. (ON) • JOLIETTE 404, rue St-Viateur • LA SARRE 31, 5^e Avenue E. • LA TUQUE 544, rue Commerciale
MANIWAKI 149, boul. Desjardins • ROUYN-NORANDA 463, Larivière • SHAWINIGAN 4370, boul. Royale • SHERBROOKE 1112, rue du Conseil / 2222, rue King O. / Carrefour de l'Estrie (Mail central) • SOREL-TRACY 1815, boul. Fiset
ST-HYACINTHE 2487, av. Ste-Anne • ST-JEAN 391, du Séminaire • STE-MARTINE 789, St-Jean-Baptiste • VAL-D'OR 1817, 3^e Avenue • VALLEYFIELD 1045, Mgr Langlois • VICTORIAVILLE 525, boul. Bois-Francis Sud • TROIS-RIVIÈRES 2255, boul. des Récollets



YVES BOISVERT

Radio-gastro frappe encore

En suivant les péripéties du procès de Sophie Chiasson, on comprend pourquoi tant de gens hésitent à utiliser les tribunaux quand leur réputation a été salie.

Non seulement l'opération est-elle fort coûteuse, mais encore, dans ce cas-ci, il lui faut faire face à une nouvelle tentative de salissage de sa réputation.

Qu'a fait au monde cette jeune femme, à part être belle et avoir du succès? Rien. Rien d'autre que d'avoir travaillé à Québec où sévit Jeff Fillion, l'animateur vedette de CHOI-FM, la radio-gastro locale. Il a décidé, comme ça, de rire d'elle, de se moquer d'elle à répétition, de dire qu'elle devait son job de présentatrice météo à sa poitrine et j'en passe. Elle l'a poursuivi pour atteinte à sa réputation.

Fillion a reconnu sa faute et CHOI a offert 30 000 \$ pour régler l'affaire. Elle a refusé. Nous voici donc devant la Cour supérieure à Québec.

Étonnamment, le juge Yves Alain a accepté de faire commencer les audiences à 10 h 30, au lieu de 9 h 30, parce qu'on est en période de sondages radio, et il faut permettre à M. Fillion de terminer son travail, quitte à finir à 18 h.

J'applaudis à cette souplesse d'horaire. Je me demande seulement pourquoi on n'en fait pas au-

tant pour les gens ordinaires, qui sont généralement obligés de sacrifier leurs journées de travail pour se rendre à la Cour. Suffit-il de le demander, ou la radio est-elle une activité humaine suprêmement importante?

Devant la Cour, CHOI a fait lourdement planer la menace de révélations sur la vie privée de M^{me} Chiasson si elle persistait dans son refus de règlement. On a pris la jeune femme en filature et, apparemment, on a trouvé des choses... mais des choses!

Encore une fois, elle a refusé, ce qui prouve qu'elle a un cerveau très performant, contrairement à ce qu'affirmait en ondes l'animateur.

CHOI a donc sorti sa preuve de mauvaise réputation. C'est ainsi qu'on a appris qu'elle avait (attention les enfants, ne lisez pas ça!) été ivre dans un party. Oui, madame. Elle a bu! Un autre jour, elle a montré son soutien-gorge. Parfaitement, monsieur. Dans la belle ville de Québec, il y a des filles qui font ça. On raconte même qu'elle a été vue dans un restaurant avec le démon en personne, l'infâme Robert Gillet!

On fait difficilement plus vilain que ça comme défense. On fait difficilement plus Genex.

C'est évidemment misérable. C'est surtout très amateur. Car comme disait ce bon vieux Napo,

avant sa raclée à Waterloo: « À la guerre, il ne faut jamais rien faire de son gré qui soit pis que ce qui peut arriver. »

Autrement dit, quand t'as pas de cause, empire pas ton cas. Tiens-toi tranquille.

Quand on reconnaît sa faute, on n'essaie pas de dire, ensuite, qu'on avait quand même un peu raison d'insinuer toutes sortes de choses sur ses moeurs pour le bénéfice de 300 000 auditeurs parce qu'elle a montré son soutien-gorge dans un party.

Dans ce cas-ci, ce n'est pas sa morale privée que M^{me} Chiasson a exposée en parlant de sa réputation. C'est sa réputation professionnelle. On s'en balance, de sa vie privée.

Si Jeff Fillion baisse ses culottes dans un party, on n'est pas vraiment intéressé à voir ça à la télévision.

Bien entendu, une personne qui, dans une poursuite en diffamation, fait étalage de sa bonne réputation, s'expose à une preuve contraire. Si vous dites que vous êtes honnête, on peut ressortir vos condamnations pour fraude. Si vous montrez de faux diplômes, si vous exagérez, vous prenez des risques.

On se rappellera le grand classique, où Vic Cotroni avait poursuivi le magazine *Macleans* pour l'avoir décrit comme le chef de la mafia. La Cour supérieure avait conclu qu'en effet, le magazine n'avait pas réussi à prouver formellement cette affirmation, et qu'il y avait donc faute et atteinte à la réputation du mafioso. Sauf que le juge a conclu que la réputation de M. Cotroni valait... 1 \$.

Dans ce cas-ci, ce n'est pas sa morale privée que M^{me} Chiasson a exposée en parlant de sa réputation.

C'est sa réputation professionnelle. On s'en balance, de sa vie privée.

Enfin, le tribunal appréciera, comme on dit.

En attendant, ce que Jeff Fillion et CHOI-FM ne comprennent pas, c'est qu'ils sont en train de se pendre avec toute l'immense corde qu'on leur a donnée.

Non mais, quelle bande de zinzanthropes à casque.

Voici une station de radio qui vit sur le respirateur artificiel de-

puis le mois de septembre précisément à cause de la spécialité de son animateur-vedette, c'est-à-dire les attaques vicieuses, le harcèlement radiophonique et les bonnes grosses *jokes* épaisses en bas de la ceinture.

Le CRTC, enseveli sous les plaintes depuis des années, a retiré le permis de la station l'été dernier, mais avant l'échéance du 1^{er} septembre, la station a contesté la décision en Cour fédérale. On s'est entendu pour suspendre la condamnation à mort, le temps de plaider l'affaire ce printemps.

Comme bien d'autres, j'avais l'impression que les gens de CHOI comprendraient le message. Au moins pour faire semblant. Qu'ils se tiendraient tranquilles un bout de temps.

Que fait Fillion? En plein milieu du procès qui l'oppose à Sophie Chiasson, avant de se rendre au palais de justice, pendant son émission, il fait des allusions ô combien subtiles au procès lui-même, comparant l'animatrice à mère Teresa, pour ridiculiser son témoignage.

Pas fort, le Jeff.

Même pas capable de se retenir deux, trois jours. C'est plus fort que lui. Il est atteint d'incontinence diffamatoire chronique.

Condamnée pour un meurtre commis il y a 24 ans

Arrêtée à cause de ses empreintes digitales, Christine Lepage devra passer 25 ans en prison

MARCEL LAROCHE

Le temps a finalement rattrapé Christine Lepage, qui a été reconnue coupable par un jury, hier, du meurtre prémédité de Germain Derome, survenu il y a près de 24 ans. Cela lui a valu la peine maximale automatique de prison à perpétuité.

Debout dans le box des accusés, la femme de 49 ans a pâli quand le juge Claude W. Décarie, de la Cour supérieure à Longueuil, l'a condamnée sur-le-champ à la peine la plus sévère du Code criminel, sans possibilité de libération conditionnelle avant d'avoir purgé 25 ans de pénitencier. Le juge lui a aussi imposé une peine concurrente de 10 ans de prison pour tentative de meurtre sur le compagnon de Germain Derome. Christine Lepage pourra toutefois demander une révision de sa peine dans 15 ans.

Quelques instants auparavant, le jury de sept femmes et cinq hommes avait prononcé un verdict unanime après deux jours et demi de délibérations.

Le crime imputé à Christine Lepage remonte au 28 avril 1981. Germain Derome, directeur de fournitures de 55 ans, a été abattu de deux coups de feu à l'intérieur de sa résidence du 1725, rue Alfred, à Brossard, sur la Rive-Sud. Son compagnon de vie, le comédien Julien Bessette, 51 ans, avait échappé à la mort en se protégeant avec une berceuse.

À cette époque, Bessette avait raconté à la police et aux médias montréalais que l'assassin de son ami était une jeune femme aux cheveux blonds, âgée d'environ 25 ans, qui s'était présentée chez lui en prétextant faire un sondage sur les salons funéraires.

Témoignant pour sa propre défense, l'accusée a raconté s'être rendue à la résidence du couple le soir du 28 avril 1981, non pas comme tueuse à gages mais comme escorte payée par Derome. Elle a dit n'avoir jamais eu d'arme ce soir-là et que c'est l'arrivée inattendue de Bessette, visiblement choqué, qui a mis fin à la rencontre. Elle a juré que les deux hommes étaient vivants à son départ. Les jurés n'ont pas cru.

Rappelons que Julien Bessette est mort d'un cancer, en mars 1999. Plusieurs membres de sa famille présents dans la salle d'audience ont accueilli avec soulagement et grande satisfaction le verdict de culpabilité et la peine d'emprisonnement à perpétuité.

« Germain était un chic type. J'espère que c'est une bonne leçon pour les jeunes qui font des



Christine Lepage mercredi. On attendait encore le verdict, qui est tombé hier après que le jury eut délibéré pendant deux jours et demi.

mauvais coups car la justice a le bras long. Aujourd'hui, c'est une belle journée et on est en joie », a dit, en substance, Paulette Bessette, la soeur du conjoint de la victime.

La procureure de la poursuite, M^{me} Josée Grandchamp, s'est dite satisfaite du verdict dans cette cause complexe qui remontait à plus de 20 ans. Quant à l'avocat de la défense, M^{me} Claude Olivier, il n'a pas caché que sa cliente

était en état de choc à la suite du verdict, ajoutant du même souffle qu'il allait porter le verdict et la sentence en appel.

Une question de temps

L'enquête sur le meurtre de Germain Derome est restée sans résultat jusqu'en 2000, année où la police a réussi à identifier positivement deux empreintes digitales prélevées sur un verre d'eau re-

trouvé sur la scène du meurtre. Il s'agissait de celles de Christine Lepage, née en septembre 1955, déjà arrêtée pour vol à l'étalage, en 1974, et pour fraude, en 1982. Loin de se douter que la police était à ses trousses, Christine Lepage a été l'objet d'un important projet d'infiltration impliquant plusieurs agents doubles de la GRC, entre les mois de février et novembre 2002.

L'opération policière s'est termi-

née par l'arrestation de Lepage, le jour même où elle a confié aux agents fédéraux avoir exécuté un contrat en tuant Germain Derome.

Ses confidences captées à son insu sur bande vidéo ont été obtenues dans la chambre d'un hôtel du centre-ville de Montréal le 21 novembre 2002. Christine Lepage est demeurée en liberté pendant toute la durée de son procès, qui avait débuté à la mi-février.

PHOTO RÉMI LEMÉE, LA PRESSE ©

SUITES DE LA UNE

POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE? Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070
commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453
cyberpresse.ca/abonnement

PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS (514) 285-6816
deces@lapresse.ca

CARRIÈRES (514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca

PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, Itée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

Québec prêt à jeter du lest

BOURSES
suite de la page A1

À l'Assemblée nationale, le chef péquiste Bernard Landry n'a pas manqué de souligner que le mouvement de contestation dans le dossier des prêts et bourses « ne faisait que s'amplifier... il y a désormais 70 000 étudiants dans les rues, appuyés par plusieurs recteurs », a-t-il souligné.

L'ouverture de M. Fournier suivait de peu une réunion passablement houleuse du caucus libéral. La veille, mercredi, devant un Jean Charest muet, quelques ministres et députés s'étaient heurtés de front sur ce dossier controversé.

Nouveau ministre, Henri-François Gauthier n'a pas mâché ses mots pour décrire comme « inacceptable » cette décision prise par

le ministre Reid l'an dernier, a appris *La Presse*.

Pour la première fois depuis les élections d'avril 2003, Pierre Paradis a pris la parole lors d'un caucus libéral pour réclamer qu'on rétablisse les bourses pour les étudiants les plus démunis. Si cette mesure n'avait pas existé dans les années 70, il n'aurait pas pu terminer ses études de droit, a-t-il expliqué.

Selon les députés présents, le nouvel adjoint parlementaire du premier ministre, Roch Cholette, de même que la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, « ne voulaient pas voter avec le PQ », bien que la très grande majorité des élus libéraux étaient favorables à une réinjection de fonds dans les bourses aux étudiants.

En réalité, une trentaine de mil-

lions séparent actuellement le gouvernement et les étudiants, des fonds qui devront être trouvés en s'abandonnant d'autres dépenses de l'Éducation, a-t-on expliqué. Le député Cholette a rappelé qu'en juin prochain, Québec aura accès à 70 millions pour l'Éducation provenant du programme des bourses du millénaire.

On a discuté ferme autour de l'opportunité de voter sur une motion péquiste où l'Assemblée nationale « exigeait » du ministre de l'Éducation des gestes pour les étudiants les plus démunis. Le ministre Fournier était d'accord pour que le gouvernement souscrive à une version édulcorée de la motion. Il a obtenu sans problème qu'on lui « demande » plus d'argent —, la version soumise par le PQ « exigeait » du ministre une solution.

Opposée à cette coupe du printemps 2004, la présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, était aussi d'accord pour que le gouvernement injecte plus de fonds, mais désapprouvait l'idée d'appuyer une manœuvre de l'opposition.

Après les interventions de M. Cholette et de la ministre Jérôme-Forget, Henri-François Gauthier a fait une seconde intervention pour renverser la vapeur et s'assurer qu'une motion soit bel et bien votée, mercredi à l'Assemblée nationale, pour que le gouvernement s'engage à régler ce problème.

L'ampleur des mouvements de débrayage ne témoignait guère hier de l'évolution des discussions à l'interne.

En conférence de presse, M. Fournier a refusé, hier, de dire s'il avait eu des contacts avec des étu-

dants depuis sa rencontre de mercredi soir avec les représentants de la CASSEE, dont il a dénoncé le refus de condamner le recours à la violence.

Il avait alors lancé un appel aux leaders étudiants non violents en disant que c'est avec eux qu'il voulait s'entretenir. Lorsqu'on lui a demandé hier si son appel avait été entendu, M. Fournier a répondu : « J'ai... à ce moment-ci, tout ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a des leaders, des représentants étudiants qui ne font pas appel à la violence, dénoncent la violence, j'en suis très heureux. Je sais que la majorité des étudiants ne souhaitent pas la violence. Et pour ce qui est des rencontres et échanges, je n'ai pas l'intention de donner l'agenda sur la place publique. Ce sont des choses auxquelles on veut donner le caractère le plus privé, de manière à ce que ça se fasse correctement. »

AUTRE TEXTE

Mobilisation et « entartage », page A10

APPAREILS D'IMAGERIE MÉDICALE VÉTUSTES

Sainte-Justine songe à fermer son service

JUSTINE
suite de la page A1

« J'en suis à gérer des équipements que je sens que je vais devoir fermer ou que je risque de fermer parce que je crois qu'ils sont trop dangereux et qu'ils devraient être changés », a déclaré en entrevue à *La Presse* le Dr Garel.

Si le service ferme, cela signifie qu'une soixantaine d'enfants malades, cancéreux ou handicapés, devront être envoyés chaque semaine à Toronto pour se faire soigner. Une quinzaine d'autres ne recevront pas de soins parce que c'est l'hôpital Sainte-Justine qui dispose de l'expertise. C'est inacceptable, affirme le directeur.

Le Dr Garel en a surtout contre la lourdeur du système bureaucratique. Il faut patienter pendant des mois, même des années, avant qu'un dossier ne franchisse toutes les étapes — à l'hôpital et à l'Agence de santé et de services sociaux — pour obtenir le financement et l'autorisation nécessaires pour aller de l'avant.

« Là où vous avez une certaine irritation », déplore le Dr Garel. La durée de vie moyenne des équipements de radiologie comme le *scan* et l'angiographe est de six ans. Il devrait être normal de prévoir leur renouvellement au bout d'un certain temps, souligne le spécialiste.

Mais voilà, malgré les investissements gouvernementaux des dernières années, les demandes sont supérieures aux ressources. L'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, responsable de la gestion du budget, dispose d'une enveloppe annuelle de 16 millions pour les équipements alors que les besoins se chiffrent à 200 millions. L'Agence doit dresser une liste de priorités.

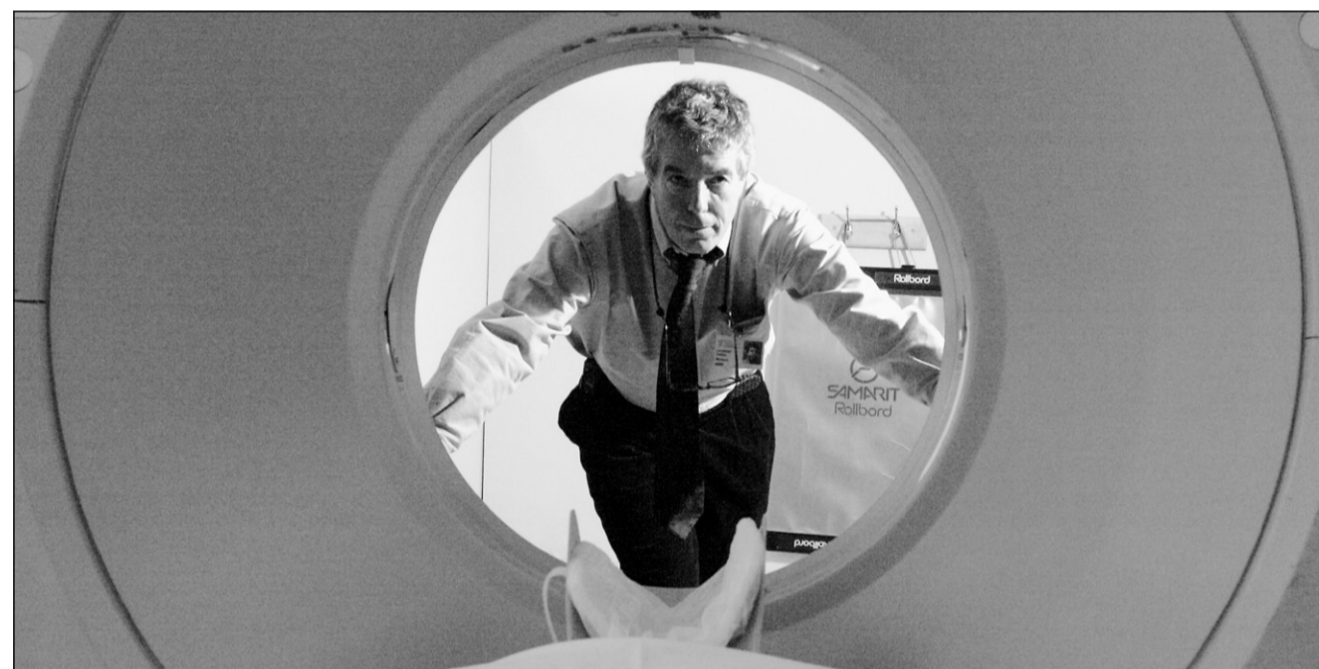


PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

Le Dr Laurent Garel, chef du département d'imagerie médicale à l'hôpital Sainte-Justine.

ment pas l'appareil en question », déplore le Dr Garel.

La durée de vie moyenne des équipements de radiologie comme le *scan* et l'angiographe est de six ans. Il devrait être normal de prévoir leur renouvellement au bout d'un certain temps, souligne le spécialiste.

Mais voilà, malgré les investissements gouvernementaux des dernière-

années, les demandes sont supérieures aux ressources. L'Agence de santé et de services sociaux de Montréal, responsable de la gestion du budget, dispose d'une enveloppe annuelle de 16 millions pour les équipements alors que les besoins se chiffrent à 200 millions. L'Agence doit dresser une liste de priorités.

Sainte-Justine, comme plusieurs au-

tres hôpitaux, se retrouve donc avec un *scan* datant de neuf ans et un appareil d'angiographie par résonance vieux de 12 ans « qui risque de casser à tout moment », dit le Dr Garel.

Délai raisonnable selon l'Agence

Le problème est connu et sérieux, confirme le président de l'Association des radiologistes du Québec, le Dr

Gaétan Barette. « Le problème, c'est que nous avons trois ordres décisionnels et de gestion : l'hôpital, l'agence et le gouvernement. On perd beaucoup de temps et d'énergie, vous n'avez pas idée », lance-t-il.

« Sainte-Justine est un hôpital de calibre international. Pour le calibre de médecine qui s'y pratique, ils sont sous-équipés et possèdent de vieux équipements. »

Le renouvellement des appareils d'imagerie magnétique suit son cours, assure toutefois le directeur des services administratifs de Sainte-Justine, Richard Labbé. Les appels d'offres terminés, les travaux pour installer l'angiographe pourraient débiter sous peu, avec quelques semaines de retard par rapport au calendrier prévu. Quant au *scan*, la procédure sera plus longue.

« Il faut avoir du financement et même dans ce cas, il faut l'autorisation (de l'Agence) pour aller de l'avant. Dans le cas du *scan*, c'est difficile de demander une autorisation parce que la source de financement n'est pas identifiée. »

Un délai de 17 mois n'est pas anormal, assure pour sa part le directeur du réseau, secteur Est de Montréal à l'Agence, Normand Lauzon. En moyenne, il faut même deux ans pour gérer ce type de dossier, qui nécessite à la fois du financement pour l'achat d'équipements, mais aussi pour les travaux nécessaires à leur installation. « Je comprends qu'un clinicien est pressé d'avoir une réponse rapide compte tenu de l'urgence et du potentiel que ça peut lui donner, mais en même temps, ce sont des dossiers complexes à gérer », ajoute M. Lauzon.

Retentissante algarade d'une députée libérale contre les États-Unis

DÉPUTÉE
suite de la page A1

Le Parti conservateur a réclamé la tête de M^{me} Jennings hier durant la période de questions, convaincu que ce genre de propos nuit aux intérêts du Canada, au moment où plusieurs litiges commerciaux ne sont toujours pas réglés, notamment le bois d'œuvre, toujours frappé par des droits punitifs par les autorités américaines, et le boeuf canadien, qui fait toujours l'objet d'un embargo.

« Ce qui est devenu évident, c'est que le premier ministre n'est pas capable de contrôler le sentiment anti-américain qui anime le Parti libéral. Tout cela est dommage, car nous avons de sérieux problèmes en matière d'agriculture, en matière de bois

d'œuvre et des problèmes reliés à la frontière », a lancé hier le député conservateur de Niagara Falls, Robert Nicholson.

Le premier ministre Martin, qui a fait de l'amélioration des relations canado-américaines la pierre angulaire de sa politique en matière d'affaires étrangères, était absent des Communnes, parce qu'il assistait à Edmonton aux funérailles nationales des quatre policiers de la GRC abattus la semaine dernière à Mayerthorpe.

La députée fautive, qui n'hésite pas à faire connaître ses opinions durant les échanges musclés aux Communnes, n'a pas répondu aux attaques du Parti conservateur durant la période de questions. Elle a préféré attendre la fin des hostilités quotidiennes pour faire son *mea-culpa* du bout des

lèvres. « J'ai eu l'occasion de revoir la transcription et je reconnais que, peut-être, j'ai utilisé certains termes qui étaient un peu exagérés. Je m'excuse », a dit M^{me} Jennings, qui se dit « à moitié Américaine » et qui a de la famille aux États-Unis.

Le député conservateur John Reynolds a dit juger raisonnables les excuses présentées par la secrétaire parlementaire, mais son parti continue de croire que cet incident causera du tort au pays.

Mais tant le ministre du Commerce international, Jim Peterson, que le ministre des Affaires étrangères, Pierre Pettigrew, ont minimisé la portée des propos de M^{me} Jennings.

M. Peterson a accusé les conservateurs d'accorder trop d'importance à des « petits commentaires » ici et là ;

« ils ne sont guère intéressés à bâtir une relation forte avec les États-Unis, comme notre gouvernement tente de le faire », a-t-il lancé.

« M^{me} Jennings a dit regretter ces propos qui ne reflétaient pas sa pensée, que nous devons utiliser des méthodes constructives de travail avec les États-Unis. Alors ça arrive à tout le monde de dire des mots qui dépassent notre pensée. M^{me} Jennings a donc précisé sa pensée aujourd'hui et je suis très à l'aise avec la précision qu'elle a apportée », a déclaré M. Pettigrew.

Le Bloc québécois a aussi condamné les propos de la députée libérale. « Je trouve cela un peu regrettable parce que ce n'est pas parce qu'on a des conflits commerciaux avec le gouvernement américain qu'on doit en vou-

loir à tous les Américains. Il y a une nuance importante à faire », a déclaré le leader parlementaire Michel Gauthier. Depuis qu'il a pris la barre du gouvernement, il y a 15 mois, c'est la deuxième fois que Paul Martin se voit embarrassé par des propos déso-bligeants tenus par ses propres députés à l'endroit des Américains. En fait, M. Martin a expulsé la députée torontoise Carolyn Parrish de son caucus, en novembre dernier, quelques jours avant la visite officielle de George W. Bush, après qu'elle eut piétiné une poupée à l'image du président américain devant les caméras de télévision. Sous le règne de Jean Chrétien, M^{me} Parrish avait aussi tenu des propos anti-américains après la décision de l'administration Bush d'attaquer l'Irak.

Jetsgo cesse ses activités

LA PRESSE

Jetsgo a annoncé tôt ce matin dans un communiqué qu'elle cessait toutes ses activités immédiatement.

Les voyageurs sont priés de prendre de nouveaux arrangements pour leurs déplacements avant de se rendre à l'aéroport car aucun membre du personnel ni aucun avion de Jetsgo ne sera disponible sur place, fait-on savoir. Les voyageurs devant revenir à leur point d'origine doivent prendre de nouveaux arrangements avec d'autres compagnies aériennes ou avec leur agent de voyages.

Jetsgo demandera à la Cour supé-

rieure du Québec de lui accorder immédiatement la protection prévue par la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Cette protection permettra à Jetsgo d'étudier toutes les options relatives à la réorganisation de ses activités.

Dans le contexte d'un marché problématique résultant de l'intense concurrence exercée au sein du secteur canadien des compagnies aériennes, Jetsgo a décidé, dans les circonstances, la prudence et le sens des responsabilités lui imposaient d'abandonner ses activités et de garder tous ses avions au sol.

Michel Leblanc, le président de

Jetsgo, s'est exprimé ainsi : « Nous regrettons profondément d'avoir dû en arriver là. La décision de cesser les activités n'a été prise qu'après des délibérations ardues. La situation de nos clients nous préoccupe beaucoup, et nous sommes désolés des difficultés importantes que cette mesure leur cause. Nous conseillons à nos clients voyageurs de communiquer avec leur agent de voyages ou une autre compagnie aérienne. »

Jetsgo a l'intention de tenir les parties intéressées, y compris ses employés et ses clients, au courant des nouveaux développements en ce qui concerne le processus de sa restructu-

ration. Des documents d'information ainsi que des documents produits auprès du tribunal au sujet de la procédure suivie en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies seront accessibles sur le site Web de Jetsgo, au www.jetsgo.net, ainsi que sur le site de RSM Richter Inc., au www.rsmrichter.com, lesquels seront mis à jour régulièrement. On peut également obtenir des renseignements en communiquant avec RSM Richter Inc. par téléphone, au 1 800 246-1125.

Les clients de Jetsgo ayant payé un vol qui est maintenant annulé peuvent communiquer avec l'Office des transports du Canada : par téléphone au 1 888 222-2592, ou par son site Webwww.otc.gc.ca, ou à l'Office de la protection du consommateur, au 1 888 672-2556.

Précision

Vioxx

Dans un article publié le 9 mars, nous avons écrit que le livre *Autopsie d'une catastrophe médicale*, qui analyse la controverse du Vioxx, a été écrit par une seule personne, le Dr Christian Fortin. En fait, M. Jacques Beaulieu en était le coauteur. Nos excuses.



Deux morts dans un resto-bar de Laval

Les victimes étaient sur la piste de danse quand la querelle a éclaté

ANDRÉ CÉDILOT

Échanges de coups de feu au Moomba Superclub : deux morts. La nouvelle a surpris les habitués de ce chic resto-bar de Laval dont le concept ultramoderne et l'ambiance électrisante se comparent à ceux du Newtown du centre-ville de Montréal, propriété du célèbre coureur de Formule 1 Jacques Villeneuve.

De prime abord, la police pense que les deux hommes se sont tirés dessus à la suite d'une chicane dont elle ignore le mobile. Il s'agit de Mike Lapolla, 36 ans, et Thierry Beaubrun, 28 ans, tous deux de Laval.

Inopinément, Lapolla avait échappé de justesse à un traqueur qui avait fait deux morts et un blessé dans les milieux mafieux de la culture de marijuana en serres hydroponiques. Les victimes dans cette affaire, Francesco Veltri

et David Belleville, avaient été abattues dans les locaux d'une entreprise de construction du quartier Saint-Henri, à Montréal, le 26 juillet 2001.

Témoin de ce drame qui avait fait les manchettes, Lapolla avait plus tard témoigné au procès devant jury de Giancarlo d'Alessandro et Peter Randolph Stuart, accusés de deux meurtres prémédités et d'une tentative de meurtre contre un certain Mario Liberta. À l'issue du processus judiciaire, seul Stuart, 29 ans, avait été reconnu coupable et condamné à l'emprisonnement à vie. Une dispute entre narcotrafiquants d'un même gang était à l'origine de ce double assassinat.

Bien connu dans le milieu de la restauration à Montréal, Lapolla n'en était apparemment pas à sa première visite au Moomba, un resto-bar à la mode de l'ouest de Laval pouvant accueillir près de 500 personnes, et dont les mercre-

dis soir sont réservés aux festivités latino-américaines.

Selon les premières constatations de la police de Laval, Lapolla et Thierry Beaubrun étaient sur la piste de danse quand la querelle a éclaté un peu après 2 h du matin. Ils en seraient venus aux poings à deux reprises avant que retentissent les coups de feu.

Grièvement atteint, l'un s'est effondré sur place, cependant que l'autre a pu se rendre péniblement à l'extérieur où il a été pris en charge par les premiers secouristes arrivés sur les lieux. Ils ont tous deux été transportés à l'hôpital du Sacré-Coeur de Cartierville, où ils ont rendu l'âme peu après.

Les coups de feu ont provoqué une légère panique à l'intérieur de l'établissement de la rue Pierre-Péladeau. Une autre bagarre a même éclaté, mais tout est vite rentré dans l'ordre. Quelques témoins ont subi un choc nerveux et ont dû être trai-

tés par les techniciens d'Urgences-santé. Au plus fort de la soirée, 411 personnes se trouvaient sur les lieux. La police a pu en interroger rapidement à peu près 250 avant de les laisser rentrer à la maison. Plusieurs devront de nouveau être interrogées par les enquêteurs de la brigade des homicides.

Tout en cherchant à savoir si d'autres personnes auraient pu être mêlées à l'affaire, les policiers privilégient pour l'instant la thèse d'un face-à-face entre Lapolla et Beaubrun. En après-midi hier, ils continuaient d'interroger des témoins et de ratisser l'immense resto-bar à la recherche d'indices pouvant les aider à déterminer comment s'est exactement passée la fusillade entre les deux hommes.

« Certains clients ne s'étaient même pas aperçus que des coups de feu avaient été tirés, tellement la musique était forte », a relaté

le sergent Daniel Guérin, de la police de Laval. À l'instar de tous les clients joints par *La Presse*, il a confirmé que l'endroit était tranquille et bien tenu. En entrevue avec des journalistes, le gérant de l'établissement, Jack Gaspo, s'est dit catastrophé. Il songe à renforcer la sécurité en installant un détecteur de métal à l'entrée.

Implanté dans le nouveau secteur Centropolis de Laval, le Moomba est surtout fréquenté par une clientèle disco de 25 ans et plus. Jusqu'à ce qu'il soit arrêté l'an passé, le chef de la mafia montréalaise, Vito Rizzuto, était là régulièrement le jeudi, consacrant des soirées des femmes. Le *jet set* des motards — mais sans leurs dossards trop voyants — s'y donnaient aussi rendez-vous. Il était fréquent de voir dans le stationnement des voitures de luxe comme des Jaguar, des Ferrari, des Porsche.

Un « mastodonte » dans la lutte contre le crime organisé

ANDRÉ CÉDILOT

C'est un mastodonte, voire un incontournable dans la lutte contre le crime organisé, a insisté, hier, le député du Bloc québécois Richard Marceau en déposant une motion, à la Chambre des communes, en vue de modifier le Code pénal pour qu'il permette de renverser le far-

deau de la preuve quand il est question de saisir les biens d'un criminel. Actuellement, il est extrêmement difficile de prouver qu'un bien a été acquis avec de l'argent sale. À preuve, les corps de police québécois n'en ont saisi que pour 32 millions de dollars depuis 1996. Une bonne partie de ces saisies ont été faites à l'occasion de la seule

opération Printemps 2001. Les bloquiste veulent forcer le gouvernement à ramener sur la table le projet de loi C-242, déposé en octobre 2004. En raison des obsèques nationales des quatre policiers de la GRC, morts en service en Alberta, la motion ne sera pas soumise au vote des députés avant le 22 mars prochain.

JUSQU'À

1000\$*

VOUS PIGEZ?








Vous achetez, vous pigez et vous gagnez un rabais à tout coup!













PROTECTION DES PRIX GARANTIE 4 mois† **On livre en 24H**

0\$ ZÉRO DÉPÔT, 0% INTÉRÊT AVANT 2008**

MAINTENANT OUVERT AU 294, MONTÉE DES PIONNIERS À LACHENAIE



Le seul **VRAI** spécialiste de l'électroménager!

MONTRÉAL > 7566, rue Saint-Hubert (514) 271-1118 • 9570, boul. de l'Acadie (514) 383-1141, face au Costco, marché Central 4646-A Avenue du Parc (514) 270-7811, voisin de Le Père du meuble • SAINT-LÉONARD > 9355, boul. Lacordaire (514) 326-7710, voisin de Le Père du meuble • 6725, rue Jean-Talon Est (514) 259-2800 • LASALLE > 7401, boul. Newman (514) 363-6789, Carrefour Super C • DOLLARD-DES-ORMEAUX > 3163, boul. des Sources (514) 421-5395 • DRUMMONDVILLE > 365, boul. St-Joseph (819) 472-1950 • LAVAL > 3675 boul. St-Martin Ouest (450) 682-6609, voisin de Le Père du meuble • 3607, autoroute 440 O. (450) 682-4090 • STE-DOROTHÉE > 1097, de la Deserte O. Ave. 13, (450) 689-0044 • LONGUEUIL > 3595, chemin de Chambly (450) 646-7512 • BROSSARD > 7525, boul. Taschereau (450) 443-2163 • SAINT-JÉRÔME > 1147, boul. J.-Baptiste Rolland (450) 432-3008 • MASCOUCHE > 285, Montée Masson (450) 474-5995 • JOLLETTE > 95, rue Baby (450) 759-5229 • ST-HUBERT > 1563, boul. des Promenades, près des Promenades Saint-Bruno (450) 676-8861 • ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU > Biocentre Bourneil, 100, rue Moreau (450) 349-0066 • CENTRE DE LIQUIDATION SAINT-LÉONARD > 5100, boul. des Grandes-Prairies (514) 322-8595 • AUSSI À GRANBY, GATINEAU, TROIS-RIVIÈRES, SHELBROOKE, QUÉBEC (2) et OTTAWA (2).

OUVERT 7 JOURS SUR 7. JUSQU'À 21H DU LUNDI AU VENDREDI • SAMEDI : 9H À 17H • DIMANCHE : 11H À 17H

* Pigez un coupon de 30\$, 35\$, 40\$, 45\$, 100\$, 150\$, 200\$ ou 1000\$ à l'achat d'un appareil de 500\$ ou plus des marques Maytag, Jenn-Air, Amana (sauf la buanderie), Whirlpool, Frigidaire, Gallery, Pro Gallery, GE, GE Profile et LG. ** Zéro dépôt, zéro intérêt avant 2008, si payé en totalité avant le 12 janvier 2008 sur tous les appareils de marques Frigidaire, Gallery, Pro Gallery, GE, GE Profile, Inglis, Whirlpool, KitchenAid, Maytag, Jenn-Air, Amana, LG, Bosch, Huesth, Miele, et en autant que chaque mensualité ait été payée à échéance, à défaut de quoi des frais d'intérêt seront exigibles. Les taxes de vente sont payables lors de l'achat. † Si vous trouvez le même article annoncé à plus bas prix ailleurs, nous vous rembourserons la différence, et ce, jusqu'à 4 mois après votre achat, sur présentation d'une publicité concurrente en vigueur à ce moment, par un détaillant autorisé, et uniquement sur le même modèle. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre promotion. Détails en magasin. Offres valables jusqu'au 21 mars 2005. Non valable au Centre de liquidation.

DODGE SX 2.0  VIVRE POUR ROULER

Les produits les plus «HOT» au pays

Cessez d'attendre après le chauffeur.

À ce prix-là, vous êtes au volant.



- Moteur de 2,0 L, 132 ch
- Transmission manuelle à 5 vitesses
- Radio AM/FM avec lecteur CD
- Phares antibrouillards • Sacs gonflables avant
- Banquette arrière rabattable divisée 60/40
- Sièges baquets avant • Antidémarrage Sentry Key^{MD}
- Consommation : 5,9 L/100 km^A

Achetez à

12 998\$*

ou louez à

169\$†

Par mois. Location de 60 mois. Comptant initial de 1 785 \$ ou échange équivalent. 0\$ dépôt de sécurité.

Visitez votre concessionnaire Chrysler • Jeep[®] • Dodge ou dodge.ca.

* Le prix comprend les allocations du fabricant consenties aux concessionnaires et est établi pour la Dodge SX 2.0 2005 avec l'ensemble 21D. † Tarif mensuel pour 60 mois établi pour la Dodge SX 2.0 2005 avec l'ensemble 21D. Le dépôt de sécurité est de 0 \$ pour une période de temps limitée seulement et peut changer sans préavis. Premier versement exigé à la livraison. Location pour usage personnel seulement. Aucun rachat requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 102 000 km/60 mois au taux de 15 c le kilomètre. Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. * † Transport, taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres exclusives et d'une durée limitée qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles Dodge SX 2.0 2005 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir échanger ou commander un véhicule. Le concessionnaire peut louer ou vendre à prix moindre. Photo du véhicule à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ‡ Basé sur une consommation d'essence sur autoroute. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

FINANCIEMENT OFFERT EXCLUSIVEMENT PAR Services financiers Chrysler

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep[®] • Dodge du Québec

CHRYSLER
Jeep
DODGE
CINQ ÉTOILES

ACTUALITÉS

Le meilleur ami de l'homme en tout temps



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Scène de la vie montréalaise : L'amour, ça réchauffe toujours, même par -15°C.

Ordures

Proprios en colère

STÉPHANE PAQUET

Les propriétaires d'immeubles résidentiels menacent d'amener l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce devant les tribunaux pour faire invalider son nouveau règlement qui les oblige à garder la devanture de leurs propriétés propre, même s'il s'agit du terrain de la Ville.

« C'est très inquiétant de voir que la Ville de Montréal nous prend pour des constables », lance Martin Messier, président de l'Association des propriétaires du Québec, qui compte quelque 7000 membres à Montréal.

La veille, le maire de l'arrondissement, Michael Applebaum, soulignait n'avoir reçu aucun appel de la part de propriétaires d'immeubles concernant son nouveau règlement. « Si les propriétaires gardent leur territoire propre, disait-il, il y aura une amélioration de la qualité de vie et peut-être qu'ils seront capables de demander plus pour leurs loyers. »

De toute évidence, son argument ne passe pas. « Ça m'apparaît vraiment insensé de demander aux propriétaires de jouer à la police », poursuit M. Messier, qui a demandé à ses avocats de se pencher sur le règlement.

Le nouveau règlement de l'arrondissement, adopté lundi, prévoit des amendes de 60 \$ à 1000 \$ pour un particulier qui n'aurait pas ramassé les déchets devant chez lui après un avertissement. Pour une entreprise, la sanction oscille entre 200 \$ et 600 \$ pour une première infraction, et entre 1000 \$ et 2000 \$ pour une troisième. M. Messier prévoit que ces frais seraient refilés aux locataires dès que le propriétaire aurait trouvé celui qui ne s'est pas conformé à la règle.

« Un coup de masse sur la tête »

Pour le chef de l'opposition, Pierre Bourque, « ce n'est pas un règlement qui a de l'allure ». Il équivaut à « privatiser le domaine public ».

La propreté de la ville, poursuit M. Bourque, passe par une mobilisation des citoyens et « non en leur donnant un coup de masse sur la tête ».

Pour l'ancien maire, cette décision s'inscrit dans la vision décentralisatrice de l'administration Tremblay-Zampino. « C'est toujours de créer 19 classes de citoyens », déplore-t-il, en référence aux 19 arrondissements qui resteront quand les villes défusionnées auront quitté Montréal.

« Je vais revenir à une ville normale », ajoute-t-il, comme s'il était assuré de son retour à l'hôtel de ville, déplorant « les modèles de ghettos » que le maire Tremblay laisse naître dans sa ville.

Attaque de pitbull

La mère poursuit

PRESSE CANADIENNE

Trois ans après que son fils a été attaqué par un bull-terrier, une Montréalaise intente finalement une poursuite judiciaire de 280 000 \$ contre le propriétaire de la bête.

Geneviève Vallée prétend que son fils, Maxime Vallée-Carrier, souffre toujours de graves séquelles psychologiques après que « Killer » eut attaqué le garçon qui avait alors 11 ans.

Le jeune Maxime, qui rentrait chez lui après l'école, a alors eu un bras fracturé et le chien lui a infligé plusieurs coupures et lacérations après s'être enfui de son enclos pour agresser l'enfant qui marchait sur un trottoir de la rue Jean-Talon. Le chien n'a lâché prise que lorsqu'un policier l'a abattu; le délai entre l'attaque et l'arrivée de l'agent a infligé un calvaire à l'enfant, sous les yeux horrifiés de sa mère et de son frère. Il a dû passer une semaine à l'hôpital.

Frédéric Sylvestre, l'avocat de la famille, impute la responsabilité de l'incident à la négligence.

La semaine dernière, l'Ontario est devenu la première province canadienne à bannir les bull-terriers, communément appelés pitbulls. Dans l'île de Montréal, les pitbulls sont interdits à Lachine et à Montréal-Est.

Une offre à tout casser.

Des prix incroyables pour Pâques, du 10 au 26 mars.

LG 4600
49,99\$*Samsung A650
29,99\$*

LG 6070

0\$*

LG 6190 Fastap™
79,99\$*Samsung A670
99,99\$*

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Domaine
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Galeries Lachine
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Lasalle
Place Versailles
Place Vertu
Westmount Mall
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Action Télécom Inc.
1531, rue Notre-Dame Ouest
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne,
local 1470

Dollard-des-Ormeaux

La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent

D2 Technologie Inc.
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications Inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville

Digital Radiocommunication
9, boul. de la Seigneurie, local 7

Laval

Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L.
Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Digital Radiocommunication Inc.
2304, Desserte Ouest autoroute 13
Proxi Telecom Inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications Inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Mascouche

Terrasses Mascouche

Repentigny

Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, local C

Rosemère

Place Rosemère
Contact Com. D.L.
Communications
259, boul. Labelle, local 102

Saint-Jérôme

Carrefour du Nord

Terrebonne

Galeries de Terrebonne
SRAD Communications Inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe

Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil

Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac

D2 Technologie Inc.
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park

Proxi Telecom Inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie

Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval



TELUS
mobilité^{MD}
le futur est simple^{MD}

Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou chez l'un de nos marchands. Tous les détails à telusmobilite.com

FUTURE SHOP

BN Groos

L'Équipe Téléphonique

24/7 TeléPlus

Dumoulin

Drapeau Vert

Superstore

Home

Zellers

* Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Le prix des téléphones peut varier. Offre valable avec nouvelles mises en service seulement. Offre valable jusqu'au 26 mars 2005 au Québec seulement. Prix net en vigueur avec un contrat de 3 ans après rabais obtenu en magasin ou crédit porté au compte sur un prochain relevé mensuel de TELUS Mobilité. Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails à telusmobilite.com. Fastap est une marque de commerce de Digit Wireless, LLC. © 2005 TELUS Mobilité.

la Saie

Rectificatif

Cahier publicitaire **Solde présaison** (B2-2A). **Page 23.** Chemises tout-aller Alexander Julian. Retard de livraison. Bons d'achat différé offerts. Magazine **BELLE** (printemps 2005). **Page 28.** Sandale métallique Ralph Lauren (article 3). On aurait plutôt dû lire : Sandale gommée Tommy Hilfinger.

Notre clientèle voudra bien excuser ces erreurs.

3300933

Arrondissement de Mont-Royal

Des filets pour les bacs

KARIM BENESEAIEH

Il suffisait d'y penser. Aux prises avec le sempiternel problème des déchets à recycler qui s'envolent les jours de grand vent, transformant les rues en véritables dépotoirs, l'arrondissement de Mont-Royal offre cet hiver un moyen simple et efficace : des filets pour bacs de récupération.

L'initiative, qualifiée de « superbe succès » par ceux qui l'ont mise sur pied, pourrait maintenant être reprise par d'autres arrondissements. Dans Mercier-Hochelaga—Maisonneuve, notamment, on s'est montré vivement intéressé par ce projet pilote. « Les déchets de recyclage qui s'éparpillent, c'est un énorme problème, particulièrement dans certains secteurs, dit avec une pointe d'amusement le porte-parole de l'arrondissement, Jacques-Alain Lavallée. On attend de voir ce qui va se passer avec ce projet. »

Dans Mont-Royal, on a en fait repris et généralisé une initiative instaurée l'automne dernier dans l'arrondissement voisin d'Outremont qui visait certains pâtés de maison. Depuis le 1^{er} janvier dernier, 450 citoyens ont obtenu gratuitement ces filets conçus par la firme EnviroNet. Le principe est simple : il suffit d'attacher aux bacs ces filets qui possèdent une ouverture extensible.

« C'est comme un bonnet de douche, explique Stéphanie Roy, coordonnatrice technique au Service de l'aménagement urbain et services aux entreprises de Mont-Royal. Les employés qui ramassent les bacs ne perdent pas de temps à enlever les filets, qui restent en place après le passage du camion. On a beaucoup de commentaires positifs. »

Le filet coûte 4 \$ à l'arrondissement, qui en a déjà commandé 1000. Il en faudrait près de huit fois plus si tous les ménages de Mont-Royal — il y en a 7755 selon le recensement de 2001 — décidaient de se prévaloir de cette offre. L'opération, malgré tout, est rentable. « Ça nous coûtait plus cher de ramasser les déchets éparpillés aux quatre vents », affirme M^{me} Roy.

On a également constaté une hausse du volume des matières recyclables, qu'on ne pouvait cependant chiffrer précisément. « Comme le filet est extensible, les gens en mettent plus et vont même parfois aller chercher l'équivalent d'un deuxième bac », précise la coordonnatrice. L'arrondissement estime à 10 000 tonnes par année la masse de matières recyclables produites sur son territoire, dont seulement 1870 sont envoyées au recyclage.

Commandite recherchée sur le Plateau

L'été dernier, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal avait décidé de s'attaquer au même problème avec une solution différente. On avait distribué pendant 12 semaines des sacs en papier solidifiés dans lesquels les ménages ont été invités à déposer leurs matières recyclables.

Le bilan de ce projet pilote est « très positif », mais on ignore si on renouvellera l'expérience, indique le porte-parole de l'arrondissement, Pierre-Antoine Ferron. Là aussi, on avait constaté une hausse du volume des matières recyclables et une collaboration exemplaire des quelque 2000 ménages concernés. En outre, on a amélioré la propreté des rues tout en accélérant la vitesse de collecte, puisque les sacs étaient eux-mêmes recyclables. « C'a été assez intéressant pour qu'on veuille reprendre l'expérience à grande échelle, mais il faut trouver des moyens pour la financer, peut-être par des commandites, dit M. Ferron. La majorité des citoyens, en tout cas, auraient voulu continuer avec ces sacs qui contiennent beaucoup plus que les bacs. »

Montréal et CMM

Normandeu veut réfléchir

STÉPHANE PAQUET

Demandant plus de temps avant de se forger une opinion, la nouvelle ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeu, ne ferme pas la porte à l'arrivée des villes défusionnées de l'Ouest-de-l'Île au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM.

« Je ne suis pas en mesure de me positionner tout de suite... Il faut quand même me laisser une chance de prendre connaissance de l'ensemble des propositions qui sont formulées par le comité de transition », a dit hier M^{me} Normandeu, en poste depuis moins de deux semaines.

Le comité de transition propose de créer deux postes au sein de la CMM pour les villes défusionnées de Montréal, ce qui rendrait la ville de Montréal minoritaire au sein de l'organisme. Cette semaine, les maires de Montréal et de Longueuil ont décrié cette proposition, disant craindre un retour des chicanes de clochers du temps de la Communauté urbaine de Montréal, qui rendaient impossible la prise de décision.

La ministre Normandeu s'est entretenue avec le maire Tremblay de la question, mais n'a pu lui donner les assurances qu'il recherchait. Elle a également indiqué qu'elle consulterait ses collègues ministres et députés avant de trancher.

CE QU'ON A LU, CE QU'ON EN PENSE.

LECTURES

Le dimanche dans LA PRESSE



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

Pour régler ce problème d'ordures en cavale, il suffisait d'y penser : un filet, et le tour est joué.



la **Baie** encore plus

destination

solde

présaison du week-end

10 % de rabais additionnel*

sur les prix de solde et de liquidation et 10 % de rabais* sur les prix ordinaires en réglant avec votre carte de crédit Hbc le vendredi 11 mars

* Exceptions ci-dessous.

Du vendredi 11 au dimanche 13 mars



SAMEDI SEULEMENT! Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre.			DIMANCHE SEULEMENT! Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre.		
70 % de rabais oreillers Avery de Ralph Lauren Format géant. Ord. 32 \$. Solde 9,99 \$.	40 % de rabais chaussures de sport pour toute la famille Brooks, Kangaroos et ToGo ^{MC} Sport. Modèles choisis.	40 % de rabais soutiens-gorge mode Maidenform	40 % de rabais pantalons et chemises tout-aller, tricotés, pantalons habillés, chaussettes, ceintures et portefeuilles Dockers pour lui	60 % de rabais lunettes de soleil ToGo ^{MC} pour elle	un article GRATUIT avec achat! chopes à café mouchetées Market Square [®] . Ord. 1,99 \$ à 2,99 \$. Le 2 ^e article doit être de valeur égale ou inférieure.
un article GRATUIT avec achat! soutiens-gorge Jockey Le 2 ^e article doit être de valeur égale ou inférieure.	50 % de rabais tenues de nuit et peignoirs automne-hiver Claudel pour elle	30 % de rabais hauts pour elle et lui Tommy Hilfiger Denim, Buffalo, Chaps Denim, Hollywood, Nautica Jeans, Point Zero, Levi's et Global Mind	25 % à 40 % de rabais tenues mode griffées choisies pour elle et lui Tailles petites et grandes pour elle dans le lot.	prix ciseaux 3999 jeans Dungarees de Lee pour lui et One True Fit de Lee pour elle Ord. 44,99 \$ et 49,99 \$.	40 % de rabais chaussures habillées FLS de Florsheim pour lui
30 % de rabais chemises de ville, cravates, sous-vêtements et chaussettes Tommy Hilfiger pour lui	30 % de rabais sous-vêtements pour lui. Stanfields, Joe Boxer, Prodigé et Harvey Woods • chaussettes pour lui. McGregor, Nike et autres	30 % de rabais tenues de nuit et mode pour bébé Osh Kosh, Classic Pooh et autres	30 % de rabais mode jeans pour enfant. ToGo ^{MC} , Zana-Di, Point Zero et 360 Flip • mode sportive pour garçon Reebok et Adidas	50 % de rabais bijoux Principles [®] en or à 10 ct, 14 ct et 18 ct Colliers, bracelets et boucles d'oreilles dans le lot.	40 % de rabais chaussures habillées FLS de Florsheim pour lui
promo Allez de l'avant! jusqu'à 40 % de rabais nouveautés printanières. Rockport, Aerosoles, Naturalizer, Mantles ^{MC} , ToGo ^{MC} , etc.	promo C'est dans le sac! 30 % de rabais sacs à main et portefeuilles Derek Alexander et Liz Claiborne	25 % de rabais montres choisies Timex, Bulova, Levi's, Casio, Cardinal, Sierra, Perry Ellis, Seiko, Citizen et Wenger Swiss Exceptions : Ironman et Expedition de Timex.	gros électros Beaumark [®] en solde! Exemple. Duo-lessive Beaumark [®] Modèles n ^o 57481 et 67481. Ord. 1 189,98 \$. Solde 979,98 \$.	198 \$ lecteur combiné VHS-DVD Sony ou Panasonic Modèles n ^o SLVD350 et DVDV4700. Tant qu'il y en aura.	40 % de rabais chaussures habillées FLS de Florsheim pour lui
50 % de rabais verres à pied Spiegelau	40 % de rabais théières Brown Betty de Denby Modèles Blue Jetty, Juice et Energy Commandes spéciales autorisées.	25 % de rabais literie choisie Mantles ^{MC} , Market Square, House & Home, Echo et Charter Club	25 % de rabais ustensiles de cuisson, moules et accessoires de cuisine Beaumark [®] 25 % à 75 % de rabais choix d'articles de rangement	ESTÉE LAUDER Prime de 7 pièces Offerte à l'achat de 29,50 \$ ou plus de produits Estée Lauder. Tant qu'il y en aura. Une prime par personne. En vigueur jusqu'au dimanche 13 mars.	

40 % de rabais additionnel • tenues de nuit, peignoirs, lingerie de jour, soutiens-gorge mode et slips à prix de liquidation pour elle • tenues d'extérieur à prix de liquidation • chaussures, bottes et pantoufles à prix de liquidation pour toute la famille • tenues de nuit et mode à prix de liquidation pour enfant Sur les derniers prix étiquetés.	30 % de rabais additionnel • tenues mode et jeans à prix de liquidation pour elle et lui. Tenues griffées dans le lot. Exceptions : LINC et Alfani pour elle. • montres et bijoux à prix de liquidation Sur les derniers prix étiquetés.
---	--

Le choix varie selon le magasin. Les rabais sont sur nos prix ordinaires, sauf avis contraire. Exceptions : articles « Bon prix la Baie tous les jours », « Nouvellement réduit », « Achat-choc », « Offre spéciale de la direction », Home Studio, Liz Claiborne Home, Vera Wang, Gluckstein Home, Mantles Home et ceux des rayons concédés. La mention « ACHAT-CHOC » indique que nous avons trouvé une aubaine incroyable dont nous voulons vous faire profiter. Si nous indiquons un PRIX DE COMPARAISON, il s'agit du prix qu'un autre détaillant canadien a établi pour un article de qualité identique ou comparable. Les articles « Achat-choc » sont offerts en quantités limitées; pas de bons d'achat différé. Prenez note que la mention « PRIX CISEAUX » signifie que le bas prix au quotidien existant est temporairement réduit. Précisions en magasin.

* Exceptions à l'offre de 10 % de rabais : produits cosmétiques et parfumés, montres Gucci, appareils électroniques, musique, films, jeux vidéo, logiciels, ordinateurs, gros électros, meubles, duos-sommeil, articles « Nouvellement réduit » et ceux des rayons concédés. D'autres exceptions s'appliquent. Précisions en magasin.



10 % de rabais

sur vos achats* de la journée dans les magasins de la famille Hbc, à l'ouverture d'un compte Hbc.

* Sur approbation de crédit seulement. Des exceptions s'appliquent. Précisions auprès d'un associé.



ACTUALITÉS

Au menu des étudiants en grève

Mobilisation nationale et « entartage »!

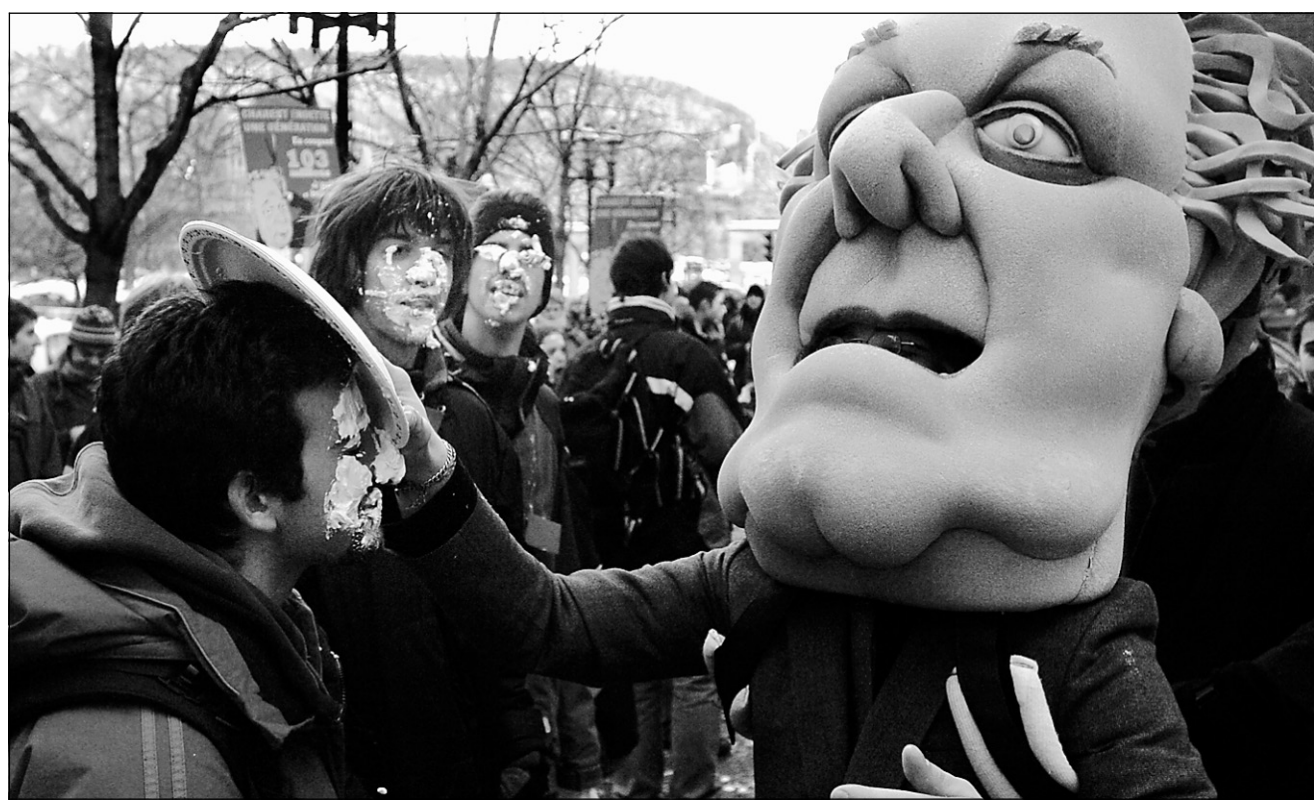
SARA CHAMPAGNE

Partout au Québec, des associations étudiantes se préparent à rejoindre la Coalition de l'ASSE élargie (CASSEE) pour une manifestation nationale, prévue demain dans les rues de Montréal.

Plusieurs autobus ont déjà été no-lisés. Les étudiants, qui ont choisi comme point de départ le square Dorchester, vont longer le boulevard René-Lévesque, passer près des stations de métro Peel et Bonaventure, et revenir à leur point de départ. La CASSEE n'était pas en mesure de dire hier combien d'étudiants participeront à la manifestation, mais elle espère un rassemblement monstre.

Pendant ce temps, la FEUQ et la FECQ appellent eux aussi leurs 230 000 membres à une mobilisation nationale, prévue mercredi prochain, vers 14h, avec comme point de rencontre les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation, situés au 600, rue Fullum, à Montréal.

Hier en fin d'après-midi, 103 étudiants représentant la FEUQ et FECQ se sont dits la « cible » du premier ministre alors qu'ils se sont entartés tour à tour devant les bureaux de Jean Charest. Leur message : le gouvernement s'attaque à des cibles faciles, avec ses coupes de 103 millions dans le programme de prêts et bourses, en visant les étudiants les plus pauvres.



Cent trois étudiants se sont volontairement fait entarter hier devant les bureaux du premier ministre, à Montréal, par une réplique de Jean Charest.

Au moment de mettre sous presse hier, les étudiants de la faculté des sciences de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) venaient de se prononcer en faveur d'une reconduction de la grève jusqu'au 17 mars. À Sher-

brooke, l'Association générale des étudiants et des étudiantes en lettres et communication, maîtrise et doctorat, s'est jointe au mouvement de grève illimitée à la suite d'un vote favorable à 82 %.

Du côté de Jonquière, le vote en

faveur de la grève illimitée est passé de justesse avec six voix de majorité. Du côté de Shawinigan, 59 % des étudiants ont voté pour la grève. Au collège de l'Outaouais, les résultats du vote n'avaient pas encore été dévoilés hier soir, mais

les responsables s'attendaient à un résultat serré.

Appui des écoles secondaires

Plusieurs écoles secondaires, dont Le Vitrail de la Commission scolaire de Montréal, (CSDM), déjà en grève, promettent de sortir dans la rue aujourd'hui. Une première rencontre aura lieu au parc Jarry, vers 12 h 30, et les participants se déplaceront vers une autre école secondaire.

Dans la région de Salaberry-de-Valleyfield, les élèves de l'école secondaire Baie-Saint-François se sont joints à ceux du cégep de Valleyfield, hier matin, le temps d'une marche en faveur de la grève étudiante. « Ce sont eux qui vont avoir besoin de prêts et bourses dans deux ou trois ans. Nous voulions leur expliquer les enjeux de la grève étudiante », a expliqué la secrétaire de l'association étudiante, Lina Leduc.

En matinée, les quelque 1300 élèves de ce collège se sont prononcés pour la troisième fois, dans une proportion de 65 % en faveur d'une troisième grève de trois jours. Ils prévoient organiser un *bed in* dans la nuit de samedi. Dimanche, ils se rendront dans les églises de la région afin de « prier » pour que le gouvernement du Québec revienne à la raison.

Plus de 80 000 élèves et étudiants sont actuellement en grève à travers la province.

Avec *Le Droit*, *Le Quotidien*, *La Tribune* et *Le Nouvelliste*.

PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE

Une coalition de poids demande la fin des subventions à l'école privée

KARIM BENESEAIEH ET GILLES NORMAND

De gros canons du monde de l'éducation, des syndicats aux représentants de parents en passant par les commissions scolaires, demandant au gouvernement Charest de mettre fin aux subventions des écoles privées.

La Fédération des établissements d'enseignement privés a aussitôt réagi en qualifiant cette demande de « simpliste et démagogique ».

En abolissant graduellement les quelque 375 millions versés annuellement par Québec, on rapatrierait du même coup vers l'école publique la moitié de la clientèle du privé, soit 50 000 élèves, ont fait valoir hier en conférence de presse les porte-parole du « regroupement pour la défense et la promotion de l'école publique ». Cette estimation est calquée sur la situation en Ontario, province où le réseau privé n'est pas subventionné et attire 4,3 % des élèves, comparativement à 10,6 % au Québec en 2004. En supprimant toute subvention, on s'attend à créer un afflux vers le public, de sorte que l'économie pour le gouvernement ne serait finalement que de 75 millions.

« L'État n'a plus les moyens de financer un système d'éducation à deux vitesses, dit Réjean Parent, président de la Centrale des syndi-

cats du Québec. On s'attaque à une bien grosse montagne, mais il y a une plus grande prise de conscience de la population. »

La récente controverse sur le financement à 100 % des écoles juives, combinée aux problèmes financiers de Québec, crée une « fenêtre d'opportunité » pour une demande comme celle-là, estime M. Parent.

Le débat n'est pas que financier, insistent les porte-parole du regroupement. L'afflux des « bons élèves » du réseau privé, selon l'expression de la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement, Johanne Fortier, permettrait un meilleur équilibre dans les classes.

« Une grande quantité d'études pédagogiques démontrent que l'intégration d'élèves performants dans une classe profitera directement aux élèves éprouvant plus de difficultés », renchérit André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Le regroupement demande également l'intégration au réseau public de certaines écoles privées et une entente-cadre pour le personnel des établissements privés.

Ce programme a été vertement dénoncé par la Fédération des établissements d'enseignement privés, qui regroupe 160 des 350 écoles privées du Québec. « C'est la mort totale du réseau privé », lan-

ce tout de go Auguste Servant, porte-parole.

L'afflux d'élèves vers le réseau public pourrait largement dépasser les 55 000 et coûter bien plus cher à Québec, estime-t-il. Pour la Fédération, la situation québécoise s'apparente beaucoup plus à celle des Maritimes qu'à celle de l'Ontario. À l'est du Québec, les écoles privées ne sont pas subventionnées et n'arrachent que des parts minimes, autour de 1 %, de l'ensemble des élèves.

L'heure du débat à Québec

Le débat a trouvé écho à Québec, où le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, s'est rapidement porté à la défense du réseau privé. « La diminution de la contribution publique aux élèves dans les écoles privées québécoises signifierait que la classe moyenne n'aurait plus accès aux écoles privées. Seuls quelques pri-

vilégiés auraient encore les moyens d'y envoyer leurs enfants. »

Le chef de l'opposition, Bernard Landry, estime qu'il est « temps de regarder cette affaire. Sur toute cette question, la société québécoise doit se poser des questions. L'heure du débat est arrivée ».

Prudent, le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, a indiqué que le gouvernement Charest ne projetait pas de changer sa politique quant au financement public de l'école privée.

Quant à savoir s'il voyait de réels avantages dans la mixité des deux systèmes d'éducation, le ministre a répondu : « Oui, tout à fait. Le simple fait de savoir que dans un système où il y a mixité, il y a des choix, c'en est déjà un. L'autre avantage, c'est que dans un des systèmes, les citoyens décident de faire une contribution personnelle d'une importance relative, mais qui existe. »

Proportion d'écoles privées au Canada, par province

Province	Proportion
Québec	9,2%
Colombie-Britannique	8,8%
Manitoba	6,8%
Canada	5,6%
Alberta	4,5%
Ontario	4,3%
Nouvelle-Écosse	1,6%
Saskatchewan	1,3%
Î.-P.-É.	1,0%
Nouveau-Brunswick	0,6%
Terre-Neuve	0,4%
Yukon	0,0%
T.N.-O.	0,0%

Source : Statistique Canada, 1998-99

À voir au salon des véhicules récréatifs de Montréal le motorisé le plus vendu au Québec!

Disponibles en trois longueurs: 16, 18 et 20 pieds; 12 aménagements et 4 différents toits au choix!

10-11-12-13 Mars 2005
Stade Olympique, Montréal
(Kiosque 510)

Safari Condo

www.safaricondo.com Rens.: 1 866 836-6664

Attrapez la piqûre du VR!

- Plus de **500 véhicules récréatifs** sous un même toit.
- Découvrez tous les **modèles 2005**.
- Obtenez facilement du **financement** sur place.
- Chaque entrée donne droit à un **bon d'achat*** d'une **valeur de 20 \$**. Profitez-en!

Présenté par **BANQUE LAURENTIENNE**

Salon des véhicules récréatifs 2005

Montréal
Du 10 au 13 mars 2005
Au Stade Olympique de Montréal

PRIX D'ENTRÉE (toutes taxes incluses)	HEURES D'OUVERTURE	
Adultes : 11 \$	Jeu-di 10 mars	de 11 à 21 h
Étudiants et 65 ans et plus* :... 9 \$	Vendredi 11 mars	de 10 à 22 h
6 à 12 ans : 3 \$	Samedi 12 mars	de 9 à 22 h
0 à 5 ans : Gratuit	Dimanche 13 mars	de 9 à 17 h

* avec carte

Pour information : www.salonvr.com

EN PRIMEUR!

Le nouveau **Guide du VR au Québec** sera remis **gratuitement** à chaque visiteur. Indispensable pour bien choisir son VR!

Ce bon d'achat est applicable à tout achat de 100 \$ et plus.

« Impossible de voir où nous allions »

Deux raquetteurs ont la frousse de leur vie au Saguenay

MÉLYSSA GAGNON
LE QUOTIDIEN

CHICOUTIMI – Vilem Chladek et Cathy Lévesque se souviendront longtemps de leur excursion en raquettes sur les monts Valin. Après s'être égarés à quelque 800 mètres du lac des Pionniers, dans le parc des monts Valins, les deux amateurs de plein air ont dû passer plus de 38 heures en forêt, alors que s'abattait sur la région la tempête de l'année.

M. Chladek, 40 ans, de Saint-Lambert, et M^{me} Lévesque, 37 ans, de Baie-Comeau, n'en sont pas à leurs balbutiements en matière de sports d'hiver. Mordus de raquet-

te et de randonnée, ils avaient déjà fréquenté le secteur des monts Valin. Par contre, explique Vilem Chladek, le couple en était à sa première excursion d'une durée de plus d'un jour.

Perdu, le couple a pris la décision d'ériger un petit abri de fortune avec des branches d'épinette, des arbres et de la neige et de s'installer pour la nuit.

Muni d'un système GPS, M. Chladek a tenté, le matin suivant, de repérer le refuge, mais comme le couple se trouvait dans une dénivellation, l'information transmise par l'appareil était erronée. Heureusement, M. Chladek était en possession de son téléphone

cellulaire. Vers 11 h 30, il a lancé un premier appel de détresse à l'administration du parc des monts Valin, régi par la SEPAQ.

Guidés par les coordonnées GPS transmises par les raquetteurs, les agents, accompagnés des employés du parc, ont ratissé le secteur pendant plusieurs heures, mais en vain. Vers 18 h, les équipes de secours n'avaient toujours pas réussi à retrouver les raquetteurs. Affamés et gelés, les garde-parcs ont dû prendre congé. Une demi-heure plus tard, fait cependant valoir François Guillot, une seconde équipe formée d'une douzaine de bénévoles prenait la relève.

Après plusieurs pépins, problèmes de communication et fausses pistes, M. Chladek et M^{me} Lévesque ont finalement été repérés. Ce sont les garde-parcs de la SEPAQ qui les ont sortis de leur fâcheuse position, puisque les motoneiges de la SQ ne pouvaient les atteindre. Finalement, ils ont pu gagner le refuge autour de 2 h hier matin.

« Lorsque nous avons compris qu'il nous faudrait passer une deuxième nuit en forêt, nous nous sommes dit que ça allait être dur mais que nous allions survivre. Par contre, une troisième nuit aurait pu être fatale », croit Vilem Chladek, qui a subi de graves engelures au pied droit.

EN BREF

Incendie à Granby

Le centre-ville de Granby avait des allures d'enfer tôt hier matin après qu'un incendie eut presque rasé un coin de la rue Principale, endommageant deux édifices et du même coup les trois commerces s'y trouvant. Le feu a fait cinq blessés mineurs chez des pompiers en plus de causer pour plus d'un million de dommages. L'incendie, dont la cause est inconnue, se serait déclaré un peu avant 3h au sous-sol d'un commerce. Le brasier était d'une telle intensité que les pompiers ne l'ont maîtrisé que 11 heures après leur arrivée sur les lieux. Débordé, le service des incendies de Granby a demandé l'aide d'autres corps de pompiers de la région. — La Voix de l'Est

2 machines-à-images ExpressVu^{MC}

à partir de **5 \$** /mois en location*

- Un plus grand choix de canaux numériques et haute définition que celui des câblos au Québec
- Image et son d'une clarté remarquable

bell.ca/offre 1 87 SOUCOUBE Magasins Espace Bell, Bell Mobilité et détaillants participants

Et bien simple.^{MC}



VINCENT MARISSAL

Méfiez-vous de l'argent qui dort

Ce n'était probablement pas le but recherché, mais le nouveau ministre des Finances du Québec, Michel Audet, a offert à Ottawa une magnifique échappatoire en affirmant, la semaine dernière, ne pas vouloir discuter de déséquilibre fiscal.

Réponse du gouvernement Martin : ça tombe bien, on ne veut pas en entendre parler non plus. Et, en passant, on a un milliard de dollars sur la table pour vous, si vous voulez bien parler d'autre chose.

Déjà que les fédéraux étaient ravis de voir Yves Séguin éjecté du ministère des Finances (le père du déséquilibre fiscal était déjà suspect à Ottawa, mais il avait aggravé son cas l'an dernier en qualifiant Ralph Goodale de Dracula), ils se délectent maintenant de la nouvelle approche de M. Audet.

Quand celui-ci a rejeté la doctrine du déséquilibre fiscal pour adopter la politique « négo morceau par morceau », le gouvernement Martin s'est précipité vers cette porte de sortie avec un enthousiasme suspect.

Trop content de pouvoir enfin se sortir de cet encombrant débat du déséquilibre fiscal, Ottawa peut maintenant jouer les bons pères de famille généreux en faisant miroiter ses millions. Il y a en ce moment à Ottawa un milliard disponible pour le Québec, si seulement le gouvernement Charest veut se donner la pai-

ne de négocier, indiquent des sources fédérales.

Voyons cela dans le détail : 300 millions pour le programme d'infrastructures stratégiques (les routes 175, 185 et 50, notamment), 200 millions pour le programme d'infrastructures municipale et rurale (eau et aqueduc), 50 millions pour les infrastructures frontalières (les routes près de la frontière canado-

Trop content de pouvoir enfin se sortir de cet encombrant débat du déséquilibre fiscal, Ottawa peut maintenant jouer les bons pères de famille généreux en faisant miroiter ses millions.

américaine), 175 millions avec le partage de la taxe sur l'essence et 165 millions pour les garderies.

« L'argent est là, il ne faudrait pas que ça reste sur la table trop longtemps, lance un proche de Paul Martin. Les autres provinces ont pris l'argent ou sont en train de négocier. On attend Québec. »

Message à Québec : foutez-nous la paix avec le déséquilibre fiscal, on réglerait les litiges un par un et venez chercher l'argent pendant qu'il est là.

Donc, le gouvernement Martin nie l'existence du déséquilibre fiscal, mais il a tellement de surplus qu'il peut « offrir » un milliard à une pro-

vince « pauvre » qui, elle, tire le diable par la queue. Et tout ça, le plus souvent, pour dépenser dans les champs de compétence des provinces. Et on dit que les chroniqueurs politiques sont cyniques.

Selon Ottawa, ce milliard aidera Québec à diminuer les « pressions fiscales » qui pèsent sur lui. « Aider » Québec, c'est comme ça que l'on présente ces temps-ci à Ottawa

les négociations fédérales-provinciales.

C'est aussi comme ça que Paul Martin a décrit, la fin de semaine dernière à la réunion de son parti, l'entente intervenue entre Québec et Ottawa sur les congés parentaux. « Nous avions promis d'aider Québec à créer son régime de congés parentaux, nous l'avons fait. »

Évidemment, Paul Martin s'est bien gardé de rappeler qu'il aura fallu une bataille politique de près de 10 ans et une décision de la Cour supérieure pour forcer la main de son gouvernement.

Il n'a pas dit non plus que le dossier s'est réglé presque instantané-

ment quand il l'a confié à Lucienne Robillard plutôt qu'à Joe Volpe, le plus « anti-Québec » des ministres du gouvernement Martin, selon ses collègues du cabinet. Mais ça, c'est une autre histoire.

Laisser miroiter un milliard pour « aider » le Québec au moment où le ministre Audet entreprend ses consultations privées pour son premier budget (vraisemblablement déposé dans la deuxième moitié d'avril) met une pression intenable sur le gouvernement Charest.

Comment Michel Audet, qui essaye de trouver 500 millions d'économies pour boucler son budget, pourrait-il lever le nez sur un milliard offert par Ottawa ?

On recommence à entendre à Ottawa ce que l'on entendait au moment où Paul Martin, en des jours plus faciles, a pris le pouvoir : les Québécois n'ont que faire des querelles de politiciens, ils veulent des services, ils veulent des résultats.

Mais dans les faits, ce milliard est un cadeau empoisonné. Dans le cas des programmes d'infrastructures, du moins, puisque Québec devra allonger la même somme qu'Ottawa. Quant aux garderies et aux municipalités, l'argent avait déjà été promis.

La triste réalité, c'est que le ministre Audet est obligé d'attendre de savoir à quel point Ottawa sera géné-

reux pour écrire son propre budget, ce qui explique que Québec et Ottawa viennent d'entreprendre un sprint de négociation.

On a beau avoir rayé le nom d'Yves Séguin de la liste du Conseil des ministres, ses conclusions restent d'une brûlante actualité : les provinces qui donnent les services de première ligne doivent quêter une marge de manoeuvre à Ottawa qui a de l'argent à ne plus savoir quoi en faire.

Ottawa sait que Québec est pris à la gorge. Ottawa sait aussi que Jean Charest, malgré le consensus québécois, n'a pas gagné beaucoup de points politiques avec sa bataille sur le déséquilibre fiscal.

Le gouvernement Martin sait surtout que Jean Charest ne peut laisser les millions d'Ottawa sur la table sans se faire accuser d'être totalement irresponsable.

D'un autre côté, le gouvernement Martin, virtuellement en campagne électorale permanente, a besoin de ses surplus pour jouer au Père Noël dans les provinces.

En ce qui concerne la stratégie politique, c'est pas bête, mais pour le « new deal » avec les provinces promis par Paul Martin, il faudra repasser.

COURRIEL

Pour joindre notre chroniqueur : vincent.marissal@lapresse.ca

EN BREF

Santé : les libéraux ne pourront tenir parole

Après avoir revu ses promesses de baisses d'impôts, le gouvernement Charest fait de même en matière de santé. La présidente du Conseil du Trésor, Monique Jérôme-Forget, s'est engagée hier à ce que le ministère de la Santé obtienne ses « coûts de système » l'an prochain. Cette croissance de 5,1 % représente un peu plus de 1 milliard supplémentaire pour 2005-2006 au gigantesque budget de la Santé. « Je vais respecter nos engagements électoraux. Et nos engagements étaient bien de 5,1 % en santé », a dit M^{me} Jérôme-Forget. Vérification faite, à la croissance incompressible de ces « coûts de système » le Parti libéral s'engageait à ajouter 314 millions en mesures « spécifiques » dans les centres de soins de longue durée, dans l'embauche de médecins et d'infirmières. En Chambre, le ministre Audet a carrément refusé, hier, de répondre quand le critique péquiste aux Finances, François Legault, lui a demandé de s'engager à procéder aux aug-

mentations de budget promises pour 2005-2006 en santé et en éducation, soit 1,3 milliard de plus en santé et 400 millions de plus en éducation. Denis Lessard

Québec demande le maintien de CKAC

L'Assemblée nationale demande aux nouveaux propriétaires de CKAC d'y maintenir la production de nouvelles à Montréal « afin d'assurer et de maintenir la diversité des sources d'information dans la région ». Une motion en ce sens a été présentée hier en Chambre par la ministre de la Culture et des Communications, Line Beauchamp. La motion a reçu l'appui unanime de l'opposition. Pour la ministre de la Culture, il est opportun que l'Assemblée nationale demande aux entreprises concernées par cette transaction de tenir compte de la situation pour la région de Montréal, et donc demande de « bonifier leur offre en production d'information ». Presse Canadienne

EXPORTATION DU BOEUF CANADIEN

La frontière pourrait être fermée jusqu'à la fin 2006

JUDY MONCHUK
PRESSE CANADIENNE

Ottawa a annoncé une contribution de 50 millions \$, hier, pour une campagne ayant pour objet de reconquérir et même développer les marchés pour le boeuf canadien.

Pendant ce temps, un haut dirigeant de l'industrie bovine avançait toutefois qu'il faudrait peut-être attendre 18 mois encore avant que les États-Unis ne rouvrent leur frontière aux bovins sur pied.

« De façon réaliste, nous devons envisager le pire scénario possible et nous assurer d'avoir des solutions de rechange », a déclaré Dennis Laycraft de la Canadian Cattlemen's Association.

Selon M. Laycraft, il faudra peut-être attendre de neuf à 18 mois avant que la voie judiciaire ne permette d'annuler la décision d'un juge du Montana, qui a décrété que le bétail canadien ne pouvait plus entrer aux États-Unis.

Le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire Andy Mitchell a déclaré que son homologue américain ne lui avait fait part d'aucune décision concernant l'appel de l'injonction, ce qui pourrait permettre de rouvrir la frontière en attendant qu'une cour supérieure n'entende l'affaire.

On s'attend à ce que la date du procès soit établie d'ici au 16 mars.

Les producteurs craignent que les membres de

R-CALF, les éleveurs protectionnistes qui ont mis un frein au commerce bovin, tentent d'étendre l'interdiction de façon à y inclure les coupes de boeuf désossées, qui sont expédiées aux États-Unis depuis le mois de septembre 2003.

« Il n'y a aucun fait scientifique qui permette de soutenir une telle initiative, mais la logique n'a pas toujours été présente dans ce dossier », a souligné Arno Doerksen de la Canada Beef Export Federation.

« Nous devons respecter les principes de la démarche scientifique et commercialiser notre produit de la façon la plus dynamique possible aux États-Unis et ailleurs dans le monde. »

La somme de 50 millions du gouvernement fédéral viendra s'ajouter aux 30 millions accordés par l'Alberta plus tôt cette semaine dans le but de développer de nouveaux marchés bovins. D'autres provinces seront invitées à faire de même.

M. Mitchell a indiqué que même si l'argent n'aboutit pas dans les mains des éleveurs en difficulté financière, il est important d'assurer la survie à long terme de l'industrie.

« L'accès à des marchés plus importants a une incidence directe sur la viabilité de chaque producteur », a fait remarquer le ministre à la suite d'une réunion avec les dirigeants de l'industrie bovine à Calgary.

M. Mitchell a fait savoir que d'autres régimes d'aide viendront éventuellement s'ajouter.

Roméo Dallaire au Sénat

PRESSE CANADIENNE

Le général à la retraite Roméo Dallaire se serait dit prêt à accepter un siège au sein du Sénat et selon certaines sources, sa nomination serait confirmée très prochainement, rapportait le journal *The Toronto Star* dans son numéro d'hier.

L'ancien commandant des forces de maintien de la paix des Nations Unies au Rwanda s'est d'abord dit surpris qu'on ait suggéré sa candidature au Sénat, mais il aurait affirmé que s'il devait recevoir l'appel du premier ministre Paul Martin, « il répondrait au téléphone. »

« Après cinq ans à servir de l'extérieur, ce serait intéressant de servir de l'intérieur et d'avoir l'occasion d'influencer les choses, et ce serait là un endroit intéressant pour le faire », a déclaré

M. Dallaire, mercredi. Des sources auraient indiqué au *Toronto Star* que l'homme de 58 ans s'est déjà vu offrir un poste au Sénat et qu'en dépit de ce qu'il laisse entendre publiquement, il aurait déjà accepté.

M. Dallaire a gagné la sympathie du public non seulement grâce à ses actes héroïques, mais aussi parce qu'il a accepté de partager ses états d'âme face aux horreurs vécues au Rwanda au moyen d'un livre et d'un documentaire, tous deux intitulés *J'ai serré la main du diable*.

M. Dallaire, qui est présentement chargé de cours invité à Harvard University à Cambridge, au Massachusetts, était à Ottawa mercredi afin de recevoir la 25^e médaille Pearson pour la paix. On soulignait ainsi sa contribution au multilatéralisme et aux droits de la personne.

Moi, je vais Choisir mon Camp... viens-tu maman?

www.camps.qc.ca

Du 10 au 13 mars la FOIRE des CAMPS accrédités au COMPLEXE DESJARDINS! Près de 35 camps présents.

ACCREDITÉ ASSOCIATION DES CAMPS DU QUÉBEC

rockdétente 107.3 FM

3281145A

3281147

Grande liquidation

PRIX RÉDUITS EN RAISON DE LA FIN DE L'EMBARGO AMÉRICAIN CONTRE L'IRAN

Tapis persans

Depuis que le commerce direct de tapis entre les États-Unis et l'Iran est rétabli, un important lot de tapis qui aurait été normalement destiné aux collectionneurs de New York et Los Angeles via le Canada ont été confiés à la firme Heriz pour une liquidation publique. Il y en a de toutes les sortes : pure soie de Qum, Nain, Tabriz, Kashan, Meshad et des pièces d'origine tribale.

Formats : de 2 pi x 3 pi à 12 pi x 16 pi et des tapis d'allée de 22 pi de long.

tapis persans et orientaux 100 % tissés à la main

Prix : de 100 \$ à 1 500 \$ chacun

Vendredi 11 mars 2005 de 11 h à 19 h
Samedi 12 mars 2005 de 11 h à 19 h
Dimanche 13 mars 2005 de 11 h à 19 h

HÔTEL RUBY FOO'S

7655, boul. Décarie • Montréal QC (514) 731-7701

AMERICAN EXPRESS

chèque et comptant acceptés



Jusque dans les plus hauts gradins du stade en béton de l'Université de l'Alberta, les personnes présentes ont été émues aux larmes durant les témoignages des proches des victimes.

PHOTO PERRY MAH, CP ©

HOMMAGE AUX AGENTS DE LA GRC

Une cérémonie forte en émotion

LOUISE LEDUC

EDMONTON — L'hommage rendu aux quatre agents assassinés par un Albertain embusqué dans sa ferme s'annonçait grandiose et solennel, dans la plus pure tradition de la Gendarmerie royale du Canada. Dix mille policiers, tout un parterre de dignitaires, dans un stade en béton de l'Université de l'Alberta. Le décorum n'a pourtant détourné personne de l'essentiel : le souvenir de ces fiancés, de ces maris, de ces fils qui ne sont pas rentrés à la maison le 3 mars.

Et jusque dans les plus hauts gradins, les Albertains ont été émues aux larmes. Émus par le témoignage de Lee Johnston, le frère jumeau du policier Léo Johnston, également agent de la GRC. « Leo est né seulement neuf minutes avant moi, mais neuf minutes qui faisaient toute la différence : pour moi, il a toujours été le grand frère que j'idéalisais, la personne qui m'était la plus chère au monde », a-t-il dit, la gorge nouée, avant de s'incliner devant la photographie géante de son jumeau placée bien en évidence sur la scène aux côtés de celles de ses compagnons d'infortune.

Le premier ministre Paul Martin a souligné combien étaient bouleversantes ces photos « car le visage des agents respire la jeunesse, il exprime l'engagement solennel envers le devoir — un devoir qui allait finalement exiger le plus grand des sacrifices ». En regardant de plus près, a-t-il ajouté, « on voit des regards empreints de fierté. Et même, sur l'une des photos, l'esquisse d'un sourire. Comment ne pouvaient-ils pas être fiers ? Ils étaient membres de notre force policière nationale ».

Celui qui, sur sa photo toute officielle de jeune policier de la GRC, a peine à retenir un sourire, c'est Peter Schiemann. « Vous voulez savoir pourquoi Peter a ce petit sourire en coin ? Passez par chez nous, venez prendre le café, et nous vous l'expliquerons, et nous vous dirons en même temps combien nous avons été privilégiés de le connaître », a dit au micro son père, Donald Schiemann. « Peter, on se revoit au ciel, mais l'attente nous paraîtra si longue... »

Dans son discours, la gouverneure générale,

Adrienne Clarkson, a exprimé la gratitude de tout le pays envers ces représentants des forces de l'ordre qui risquent quotidiennement leur vie pour le bien commun. Quant à Peter Schiemann, Leo Johnston, Anthony Gordon — dont la veuve attend leur deuxième enfant — et Brock Myrol, « ils se trouvent aujourd'hui dans un endroit beaucoup plus sûr. Dans nos cœurs ».

« Ce stade contient aujourd'hui plusieurs fois la population de notre petite ville », a fait observer en entrevue Albert Chalm, maire de Mayerthorpe (qui compte 1200 habitants), où est survenue la tragédie. Ça nous fait du bien de voir que tout le pays est derrière nous. »

Plusieurs rues d'Edmonton ont été fermées une partie de la journée, le temps que s'ébranle au son de 30 cornemuses le cortège composé de milliers de policiers qui a convergé vers le stade. En tête de file : quatre agents, portant symboliquement les quatre chapeaux Stetson emblématiques de la GRC qui ont été déposés ultimement à l'avant-scène, sur des coussins noirs.

Contrairement au premier ministre albertain Ralph Klein qui n'a pas hésité ces derniers jours à dénoncer le système d'enregistrement des armes qu'il juge inefficace, le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, a dit que ce n'était pas le temps « de politiser » le triste événement.

Croisé lui aussi avant le début de la cérémonie, Stephen Harper, chef du Parti conservateur, a estimé que « des débats publics suivront », mais qu'il fallait d'abord faire preuve de solidarité envers les familles des victimes et envers les policiers canadiens.

La légalisation de la marijuana ou des peines plus sévères auraient-elles pu éviter ce genre de drame si elles avaient été en place ? Selon Serge Ménard, ex-ministre québécois de la Sécurité publique, il faut se rappeler que dans le cas présent, à la base, il s'est agi « d'un geste haineux de quelqu'un qui n'a vu que les policiers, qui n'a pas réalisé que sous les uniformes, il y avait des hommes aimés de leurs amoureuses et de leurs enfants ».

Le sombre passé de Roszko révélé

SARA CHAMPAGNE

Une semaine après la terrible fusillade en Alberta, le passé de James Roszko, l'homme qui a tué les quatre agents de la GRC, devient de plus en plus clair. Dans une lettre de condoléances envoyée à la famille des victimes, que le quotidien torontois *National Post* a obtenue, le frère aîné du tireur, John Roszko, écrit qu'il réserve ses larmes aux agents de la GRC morts en service.

Il offre ensuite ses condoléances aux familles éprouvées et qualifie les pertes humaines de « catastrophiques ». Il poursuit en expliquant qu'il s'agit du premier d'une longue liste de messages qui seront envoyés par lui au gouvernement fédéral afin de mettre en lumière le passé sombre de son frère. Il dit finalement vouloir démontrer comment son frère aurait pu être arrêté avant le massacre.

Avant le drame dans sa ferme de Mayerthorpe, le tueur aurait fait deux appels au réseau CBC. C'est ce qu'a dévoilé cette semaine l'unité des crimes majeurs de la GRC, qui est à la recherche de toute information pouvant établir le parcours de Roszko. Le premier appel aurait été fait aux relations avec l'auditoire, tandis que le second aurait été effectué au numéro sans frais du *National*, l'équivalent anglais du *Téléjournal* de Radio-Canada. CBC indiquait mercredi

qu'elle n'avait pas encore trouvé la trace de ces appels, mais qu'elle menait une enquête.

Dans une entrevue accordée au réseau de télévision CTV mercredi, un huissier dévoilait qu'il était passé chez le tueur, la veille du crime, pour procéder à la saisie de son camion. Mark Hnatiw — l'une des dernières personnes à avoir parlé à Roszko —, se demande comment il se fait qu'il soit encore en vie. « C'était un homme terrifiant, bizarre et de courte stature », a-t-il confié à CTV. Selon le récit de l'huissier, Roszko l'aurait injurié avant d'empoigner le volant de son camion pour prendre la fuite.

Toute la semaine, la GRC a dû se défendre des accusations portées contre elle lundi par un ancien superviseur de la GRC, Clyde Kitteringham. L'homme a dénoncé ce qu'il a appelé « un manque flagrant de protection des policiers qui ont été tués la semaine dernière par James Roszko, dans sa ferme albertaine ».

« Il y a eu négligence dans la supervision, a déclaré l'ancien policier, et personne n'a osé me contredire. » Il ajoute que les personnes travaillant pour la GRC sont muselées par la menace de perdre leur emploi. Le porte-parole de la GRC en Alberta a répliqué à ces attaques en disant que le surintendant n'avait pas en main tous les faits nécessaires pour se prononcer sur cette intervention.

CE WEEK-END

VENDREDI

Auger enquête II

19 h

Qui a pris la place des motards dans le marché de la drogue ?



CINÉMA

SAMEDI

Analyse-moi ceci

18 h 30

Avec ROBERT DE NIRO et BILLY CRYSTAL



PRIMEUR

Changement de voie

20 h 30

Avec BEN AFFLECK et SAMUEL L. JACKSON



PRIMEUR



Un réseau COGECO

EN PARTENARIAT AVEC Bell Globalmedia

399-4766A

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Éric Trottier > Directeur de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Le choix de Sophie



kgagnon@lapresse.ca

KATIA GAGNON

Après le scandale de la prostitution juvénile et les manifs en faveur de CHOI, on croyait avoir tout vu à Québec. Et bien non. Cette semaine, on a vraiment touché le fond de la poubelle dans l'édifiant procès intenté par Sophie Chiasson à l'animateur Jeff Fillion. Le choix de Sophie a été très courageux, mais ce procès n'aura certes pas été de nature à encourager d'autres victimes des ondes à se rendre au bout de leur colère.

Cette semaine, à Québec, on était de retour à l'époque de la préhistoire du droit. Un temps où d'inquisiteurs avocats scrutaient la longueur de la jupe des victimes de viol, pour insinuer qu'en

Cette semaine, à Québec, on était de retour à l'époque de la préhistoire du droit.

fait, elles l'avaient bien cherché. Pour « expliquer » les propos pestilentiels de Jeff Fillion sur une simple présentatrice de météo, ses avocats ont entrepris de remettre en question la « bonne réputation » de la jeune fille.

À l'issue du témoignage de six personnes, dont presque toutes étaient employés de CHOI-FM, qu'a-t-on appris sur Sophie Chiasson, une femme de si petite vie qu'on juge bon de l'étaler dans les termes les plus crus à la radio ? Elle a enlevé un veston sous lequel elle portait une camisole ajustée lors d'une visite à CHOI. Elle a pris un verre lors d'une fête et tenté d'embrasser un collègue. On lui a apposé un autocollant sur le sein droit lors d'une initiation et elle ne s'est pas objectée. Elle a soulevé son chandail

Les vertus de Gomery



apratte@lapresse.ca

ANDRÉ PRATTE

Bien des gens, en particulier des libéraux de l'ère Chrétien, estiment que la commission Gomery ne fait pas oeuvre utile. Selon eux, le gouvernement Martin aurait dû se contenter de laisser la justice criminelle suivre son cours. Pourtant, les témoignages entendus jusqu'à ce jour illustrent les vertus d'une commission d'enquête dans une affaire qui touche d'aussi près l'intérêt public.

Le scandale des commandites comporte un volet criminel ; des accusations ont été portées contre les patrons de deux agences et contre l'ancien fonctionnaire Charles Guité. La commission Gomery permet, elle, de lever le voile sur d'autres pratiques qui ont cours dans le monde politique, pratiques qui sans être illégales, sont douteuses d'un point de vue éthique.

Il en est ainsi des relations entre Jean Lafleur, patron de Lafleur Communication Marketing,

La commission Gomery a une utilité réparatrice et pédagogique. Mais cet épiluchage des côtés brumeux de la politique a aussi un effet pervers : le cynisme.

et quelques personnages libéraux influents, en particulier le pdg de la Société canadienne des postes à l'époque, André Ouellet, et un proche de M. Chrétien, Jean Carle. Quelles que soient les conclusions qu'on pourra en tirer une fois toute la preuve entendue, il se dégage un parfum désagréable de ces liens entre un fournisseur important de l'État et des représentants de ce même État. À tout

dans un bar il y a dix ans. Ah ! ha ! dirait Monsieur Familiprix. La preuve est faite : Sophie Chiasson est jolie (scandale) et a une vie sexuelle (re-scandale).

Ce procédé puant vise à réduire le montant des dommages auxquels la jeune fille aura droit. Car si l'accusateur plaide l'atteinte à la réputation, encore faut-il démontrer la nature de cette réputation. Ça, c'est la théorie du droit. En pratique, quel élément de la réputation de Sophie Chiasson aurait justifié de se faire traiter « d'aspirateur sur quatre pattes » par Fillion ? Imaginez le désarroi de son pauvre père lorsque sa mère — la grand-mère de Sophie — lui a demandé ce que l'animateur pouvait bien vouloir dire par là. Imaginez quelle peut désormais être la vie de cette fille lorsqu'elle séjourne à Québec : impossible d'aller acheter un litre de lait sans qu'un commis de dépanneur ne lui reluque les seins pour voir s'ils sont à la hauteur de leur renommée.

Si elles ne sont pas contentes, que les victimes poursuivent, clament ces grands défenseurs de la liberté d'expression. Or, on a vu cette semaine à quel point ces poursuites peuvent être pénibles : non seulement la victime verra-t-elle les propos litigieux être encore plus largement diffusés, mais également, des avocats viendront fouiller dans sa vie la plus intime pour la défense de ce grand M. Fillion. Voir sa réputation salie pour la défendre. Tout un dilemme.

Et notre homme, lui ? Il demande — et obtient ! — que le procès commence plus tard le matin parce qu'à cette heure, il oeuvre au micro et qu'on est, vous comprenez, en période de sondages BBM. Il n'en profite pas pour assister au procès, mais pour faire, au cours de son émission, toutes sortes d'allusions malveillantes à la cause. Et le bouquet, c'est que si on se fie à la jurisprudence, Fillion et ses patrons n'auront pas à déboursier plus de 70 000 \$ pour leurs fautes. Ce seul chiffre, dérisoire, démontre tout le cran qu'il aura fallu à Sophie pour faire son choix.

le moins, ces derniers ont été fort imprudents d'accepter une série de cadeaux et/ou d'invitations de M. Lafleur, s'exposant ainsi à des perceptions de conflits d'intérêts.

Le dérapage du programme des commandites ne résulte-t-il pas de cette trop grande proximité entre quelques entrepreneurs, quelques acteurs politiques et un fonctionnaire ? L'amitié qui s'est développée entre les membres de ce petit cercle a semblé émousser la vigilance et les scrupules de quelques-uns. Il y a là une leçon. Tout observateur de la vie politique sait combien celle-ci repose sur la culture des amitiés. Toutes ne sont pas intéressées, bien sûr, mais lorsqu'elles le sont, les participants jouent un jeu dangereux.

Le témoignage de Jean Lafleur et de ses employés a permis aussi de confirmer l'existence d'une pratique illégale, que la rumeur veut courante, suivant laquelle des entreprises demandent à leurs employés de contribuer à la caisse d'un parti politique, pour ensuite les rembourser discrètement.

La commission Gomery a donc une utilité réparatrice et pédagogique. Mais cet épiluchage des côtés brumeux de la politique a un effet pervers : les citoyens deviennent encore plus cyniques qu'ils ne l'étaient. Si tel entrepreneur s'en est mis plein les poches, tous les entrepreneurs ne font-ils pas de même ? Si un petit groupe de sympathisants libéraux a pu se servir à même les fonds publics, n'est-il pas évident que tout le Parti libéral était au courant, jusqu'aux plus hauts niveaux ? En ce domaine, encouragée par les médias, la population n'attend pas les preuves.

Selon un sondage, sept Canadiens sur dix croient que Paul Martin n'a pas dit toute la vérité lorsqu'il a comparu devant la commission Gomery. Ainsi, le premier ministre du Canada témoigne devant un juge, sous serment, et les citoyens sont convaincus qu'il a menti ! Tous devraient s'inquiéter des conséquences d'un tel niveau de cynisme.

Éric Lafleur désavoue son père



serge.champleau@lapresse.ca

DROITS RÉSERVÉS

RÉPLIQUE

Jean Charest, un ardent défenseur de la culture au Québec

LINE BEAUCHAMP



L'auteure est ministre de la Culture et des Communications du Québec.

Dans *La Presse* du 9 mars, le professeur de cinéma Paul Warren signe un texte vicieux dans lequel il soutient que le premier ministre du Québec est « étranger à la culture québécoise ». J'ai peine à croire que l'on puisse encore en 2005 se permettre des remarques sur qui est un vrai Québécois.

Il n'existe ni vrai ni faux Québécois. Il y a sept millions et demi de Québécois et oser les trier sur une base linguistique ou en fonction de leur allégeance politique, c'est tristement sectaire. Monsieur Warren parle des « mots québécois », mais son propos est bien davantage entaché des « maux » québécois.

La valeur constante de la carrière politique de monsieur Charest est d'avoir toujours travaillé dans l'intérêt du Québec. Il a toujours défendu la même idée d'un Québec fier et responsable dans un ensemble canadien respectueux des différences de chacun de ses partenaires.

Le premier ministre du Québec est un Sherbrookoïse qui, en raison de son expérience et notamment parce qu'il a représenté le Canada dans différentes conférences internationales, incarne une conception moderne de l'identité québécoise. Cette conception n'est pas ethnocentrique, elle additionne plutôt les appartenances et, comme pour plusieurs Québécois, elle fait de nous des ci-



Jean Charest

PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

toyens du monde.

À titre de ministre de la Culture et des Communications du Québec, je peux affirmer que Jean Charest est un ardent défenseur de la culture québécoise. Il profite de chaque occasion pour défendre le principe de la diversité culturelle, c'est-à-dire la capacité primordiale que l'État puisse soutenir la culture. La détermination et l'appui du premier ministre ont entre autres permis à notre gouvernement d'augmenter les crédits du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui soutient directement les créateurs québécois, et de mettre en place un filet de sécurité sociale, tel que nous nous étions engagés à le

faire, afin que les artistes puissent mieux vivre de leur art. Nous avons instauré des mesures assorties d'une enveloppe de 15 millions de dollars visant à soutenir le cinéma et la production audiovisuelle, mesures pour lesquelles monsieur Warren, grand amateur de cinéma, peut remercier le premier ministre. Monsieur Jean Charest est un homme de parole et un homme d'action. Contrairement à ce que veulent faire croire les commentaires insidieux de monsieur Warren, Jean Charest n'est pas étranger à la culture québécoise ; bien au contraire, j'affirme qu'il en est imprégné, qu'il en est fier et qu'il la défend.

Vos questions à...

Yves Lamontagne, président du Collège des médecins

Le Collège des médecins du Québec, l'ordre qui régit la profession médicale, est de tous les débats ces temps-ci. Pensez-vous que le Collège est assez vigilant en ce qui a trait aux écarts de conduite de certains médecins ? Aux liens entre les médecins et les fabricants de médicaments ? Que pensez-vous de l'évolution de la pratique médicale ? Des difficultés d'accès aux médecins ? Du dossier du CHUM ?

Nous vous offrons la possibilité de poser une question et de faire un commentaire au président du Collège, le docteur Yves Lamontagne. Nous transmettrons un échantillon des courriels reçus à M. Lamontagne, et ses réponses seront publiées la semaine prochaine.

Notre adresse : forum@lapresse.ca

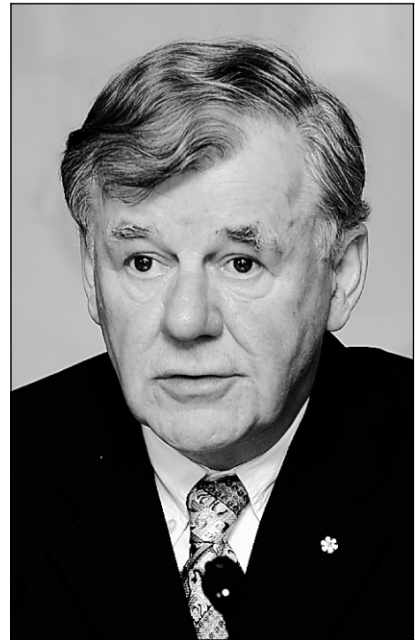


PHOTO ARCHIVES, LA PRESSE

L'art de se tirer dans le pied



ALAIN DUBUC

COLLABORATION SPÉCIALE

Avec la montée du mouvement de grève étudiante, les libéraux se retrouvent avec une autre crise sur les bras. Une crise qui aurait facilement pu être évitée et qui fournit une illustration limpide de ce qui ne fonctionne pas depuis le début avec le gouvernement Charest.

Depuis que le mouvement de grève, amorcé dans les cégeps, s'est étendu au monde universitaire, le Québec a retrouvé un degré de mobilisation étudiante comme il n'en avait pas connu depuis trente ans. Ce tour de force, nous ne le devons pas au CASEE, le groupe étudiant le plus radical, mais au gouvernement lui-même, qui a en fait créé la crise de toutes pièces avec une mauvaise décision.

Au point de départ, le ministère de l'Éducation était confronté, comme le reste de l'appareil d'État, à une impasse budgétaire. Ça, on peut le comprendre. Dans ce cadre, l'idée de transformer en simples prêts une partie des bourses aux étudiants pour une somme de 103 millions, a pu sembler attrayante. Parce que cette mesure permettait d'éviter de couper dans l'enseignement lui-même et parce que ce déplacement d'enveloppes ne paraissait pas trop, puisque la somme totale de l'aide aux étudiants restait la même.

Bien sûr, on pouvait s'attendre à des protestations des étudiants puisque ceux-ci, en touchant moins de bourses et plus de prêts, se retrouveront plus endettés à la fin de leurs études. Mais encore là, on pouvait se dire que la grogne étudiante est un phénomène banal, et qu'un endettement accru n'avait rien de scandaleux quand on sait que la dette des étudiants est nettement plus faible au Québec qu'ailleurs au Canada.

Mais il y avait un gros hic. Parce que les bourses sont réservées aux étudiants les moins bien nantis, la réforme pénalisait les étudiants les plus vulnérables, ceux qui ont le plus besoin du soutien de l'État. Les coupures frappaient les pauvres plutôt que les riches. Dans un système d'aide dont le but premier est de réduire les obstacles économiques à l'accès aux études post-secondaires, c'est un choix carrément indéfendable. Cela est ressorti rapidement, assez pour que le ministre d'alors, Pierre Reid, ait dû rapidement corriger le tir. Il ne l'a pas fait.

Cette mauvaise décision explique l'ampleur de la mobilisation que nous connaissons. Sa force repose largement sur le fait que les étudiants disposent de solides arguments face à un gouvernement, dénoncé de toutes parts, qui a le plus grand mal à défendre sa position. Sa conséquence la plus évidente, ce sera de maintenir à ses niveaux records l'impopularité du gouvernement Charest.



Mais ce gâchis a aussi des effets plus durables. Les crises contribuent à accroître le niveau de tension dans la société, accentuent la radicalisation, réduisent la capacité de dialogue. Un gouvernement doit désamorcer les crises, non pas les provoquer. Il y a bien sûr des cas où l'État, pour des enjeux importants, doit se préparer à affronter de forts mouvements d'opposition. Mais il doit choisir ses batailles parce que chaque crise inutile réduit sa marge de manoeuvre.

Cette crise envoie également de très mauvais messages. Un gouvernement, comme celui de Jean Charest, qui veut repenser l'État, doit le faire sur la base de principes fondamentaux, s'il veut faire accepter ses réformes et démontrer qu'elles servent le bien commun. Et surtout, convaincre qu'il peut concilier la redéfinition des missions de l'État avec les exigences de la justice sociale. Ce ne fut certainement pas le cas dans ce dossier.

Et cela compromet la capacité du gouvernement de mener d'autres réformes, autrement plus importantes, en éducation. Il est évident que le Québec, dans sa réflexion sur le financement des universités, devra tôt ou tard, abandonner le gel des frais de scolarité. Nous savions que cela sera ardu, parce que le gel est devenu un dogme au Québec, un symbole de justice sociale, même s'il s'agit d'une mesure régressive qui favorise les mieux nantis.

Cette réforme, déjà délicate, deviendra extrêmement difficile. Parce que le gouvernement devra composer avec un mouvement étudiant mobilisé et radicalisé. Mais surtout, parce qu'il n'aura pas toute la crédibilité dont il aurait besoin. Le dégel des frais de scolarité ne sera en effet acceptable que si, en même temps, on met en place des mécanismes qui garantissent qu'une augmentation de frais ne sera pas un frein qui décourage des étudiants démunis de poursuivre leurs études. Difficile pour un gouvernement qui vient de montrer son absence de sensibilité en coupant les bourses aux étudiants les moins riches.

Pris avec cette patate chaude, le nouveau ministre de l'Éducation, Jean-Marc Fournier, n'a pas d'autre choix que de faire marche arrière et de revenir sur cette malheureuse décision. Mais ce sera trop tard. Et les libéraux, encore une fois, en sortiront perdants, encore plus impopulaires et plus affaiblis.

COURRIEL
Pour joindre Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca



PHOTO ARCHIVES. LA PRESSE

Doit-on continuer à financer les écoles privées ? Le débat est loin de faire l'unanimité.

Fermer le robinet ?

Une coalition d'organismes a demandé au gouvernement Charest, hier, de mettre fin aux subventions aux écoles privées. La réaction de nos lecteurs a été instantanée et nous vous en livrons un aperçu ici.

> OUI: Financer le privé est une aberration

Que le réseau privé soit financé par l'État est en soi une aberration. Enfin, des acteurs importants du réseau public passent à l'action pour remédier à cela et pour que les sommes investies dans le privé reviennent au réseau public, qui en a grandement besoin. Je suis convaincue qu'il s'agit-là du gros bon sens et que la majorité de la population appuiera cette proposition.

Marie-France Lavoie-Sergerie
étudiante en enseignement secondaire

Des écoles de riches

Il est grand temps pour certains d'ouvrir les yeux et de constater les dommages que le financement très exagéré du secteur privé a engendrés. Si certaines écoles à vocation particulière devraient encore bénéficier d'une aide financière adéquate, il faut cependant cesser de subventionner ces écoles « de riches » qui bénéficient de conditions idéales pour bien fonctionner. Ces parents que l'État subventionne grassement sont souvent les mêmes qui disposent des moyens pour obtenir crédits d'impôt et autres facilités de placement... à l'étranger. Il faut savoir que nombre d'étudiants qui sortent d'une école privée ont obtenu des résultats supérieurs grâce aux conditions d'apprentissage qui leur permettent d'avoir accès à divers réseaux privés de bourses. Sans parler du jeu des relations « entre amis » qui favorisent bien souvent ces mêmes étudiants. Je suis donc tout à fait en faveur du transfert au public des millions attribués actuellement au privé.

Jean-François Mostert

Familles aisées

Entièrement d'accord pour cesser toute subvention gouvernementale aux écoles privées. Ces lieux d'apprentissage sont réservés aux familles aisées, et si celles-ci désirent y envoyer leurs enfants, alors à elles d'en assumer les coûts. Cette situation avantage les gens fortunés au détriment des familles à faible revenu. Déjà que la vie est plus difficile pour elles, il est inutile d'en rajouter en discriminant sur le dos des enfants appartenant à celles-ci et en favorisant les fortunés.

Jean-Paul Payette

Redorer le blason du public

Le mot le dit, les écoles privées doivent être *privées*. Cessons de nous raconter des histoires, les écoles privées actuelles sont en fait des écoles parapubliques. Redistribuez l'argent qu'elles reçoivent du gouvernement dans le réseau public est la meilleure solution pour aider à redorer le blason de l'enseignement public.

Mélanie Labrie

Une chance égale à tous

Il est heureux qu'un tel regroupement donne une voix aux nombreux contribuables qui croient au projet de société bâti au Québec au fil des ans. Projet qui vise à donner une chance égale à tous et à toutes. Or la différence grandit de jour en jour entre ceux qu'on appelle la classe moyenne et les mieux nantis, sans même parler des gens qui se battent carrément avec la pauvreté. Il est prouvé que le meilleur moyen de s'en sortir passe par l'éducation. En toute logique, il faudrait une volonté politique d'allouer le plus de ressources possible au plus grand nombre d'enfants possible. À condition bien sûr que ces millions servent à améliorer les services aux enfants. L'école privée, que les parents privilégient entre autres à cause de l'encadrement offert, devrait être destinée aux enfants qui ont besoin d'encadrement, aux enfants en difficulté pour qui cet encadrement représente une véritable chance de progresser. Quant aux enfants les plus forts, ils réussiraient de toute façon. À l'heure où on demande tellement de compétences variées, de flexibilité, le fait de recevoir une éducation dans un milieu qui n'est pas strictement homogène pourrait certainement contribuer à mieux préparer les jeunes à faire face au monde de l'emploi et aux défis de la société de demain.

Louise Lanier

> NON: Le privé fait économiser de l'argent

Il n'est pas déraisonnable que le gouvernement finance une partie des dépenses du secteur privé, puisque les parents de ce secteur paient des taxes pour l'éducation de leurs enfants. Il est donc normal qu'ils puissent récupérer une partie de ces taxes. De plus, plusieurs personnes ne réalisent pas que le gouvernement fait des économies en finançant « partiellement » les écoles privées. En effet, un élève du privé coûte au gouvernement 40 % de moins qu'un élève au secteur public. En supposant que le gouvernement déciderait soudainement de couper les subventions au secteur privé et que les parents de ce même secteur décideraient d'envoyer alors leurs enfants au secteur public, nous aurions à faire face à une augmentation très importante des coûts d'éducation pour le gouvernement. Les contribuables devraient fournir les 40 % qui sont présentement fournis par les parents des enfants du secteur privé. De plus, nous nous retrouverions avec des écoles incapables de faire face à la croissance subite de leur population étudiante. Dans la région de Montréal, il faudrait probablement doubler le nombre de places disponibles. La situation actuelle n'est pas déraisonnable du tout. Ce n'est pas parce que le secteur public est sous-financé que l'on doit pénaliser le secteur privé.

Bernard Julien

Une partie de notre histoire

Je ne sais pas comment les tenants de l'abolition de l'enseignement privé comptent, mais un élève coûte plus cher au public qu'au privé puisque les maisons d'enseignement privé reçoivent une fraction seulement de ce que les écoles publiques obtiennent en subvention par élève. L'autre partie est absorbée par les parents. Donc, ce ne serait pas une économie d'abolir l'enseignement privé et on ferait des écoles qui resteraient ouvertes des ghettos élitistes. Deuxièmement, les écoles privées forment des citoyens au même titre que les écoles publiques. Je ne crois pas qu'on ait besoin d'un moule unique pour l'éducation de nos jeunes. Troisièmement, certaines des institutions privées existent depuis des centaines d'années. Pourquoi veut-on absolument détruire cette partie de notre histoire ? Et on pense souvent aux institutions privées comme des établissements élitistes. Allez donc voir au collège de Rigaud, à l'école Letendre, au collège Ville-Marie. Ce sont des institutions qui répondent à des besoins que l'enseignement public n'est pas capable d'assumer.

Pierre Coulombe

Une aberration collectiviste

Si je comprends bien, après avoir démolit l'enseignement public pendant des années jusqu'à en faire ce qu'il est, certains veulent maintenant s'attaquer à l'enseignement privé ? L'absence de sélection dans le public est une aberration collectiviste qui produit des inadaptes académiques et professionnels. Heureusement que le privé existe !

Pierre-Yves Pau

Surtout pas d'élite

Le chat sort enfin du sac ! Toutes les études le démontrent, si le privé n'est plus financé, bien des élèves vont retourner au système public. Il n'y aura pas d'économies, bien au contraire. Il va falloir des fonds supplémentaires pour ces nouveaux arrivants... ce qui arrange bien les syndicats du secteur concerné. La vraie raison vient d'apparaître : on dénonce « un réseau d'écoles privées qui n'a pas les mêmes obligations que le réseau public et dont certaines pratiques de sélection des élèves vont même en sens contraire des politiques officielles du ministère de l'Éducation ». C'est ça la vraie raison, pourquoi permettre aux meilleurs d'apprendre dans de meilleures conditions ? Surtout pas, ça pourrait développer une élite ! Quelle horreur ! Pensez-y deux secondes, syndicats, excellence et élites sont des mots qui sont mutuellement exclusifs... Une société sans élite c'est une société qui se meurt. Nous sommes à l'ère de l'information, c'est ce qui a de la valeur aujourd'hui, c'est le savoir et ce qu'on peut en faire. Comment développer la société si on tranche tout ce qui dépasse sous prétexte que « c'est pas juste ».

Luc Préfontaine

MONDE

Karamé propose un gouvernement d'union nationale

L'opposition refuse

AGENCE FRANCE-PRESSE

BEYROUTH – Le premier ministre démissionnaire pro-syrien, Omar Karamé, a été reconduit hier dans ses fonctions par le président libanais Émile Lahoud. Il a invité l'opposition à participer à un gouvernement d'union nationale, ce qu'elle a immédiatement exclu.

Le secrétariat d'État américain a critiqué la reconduction de Karamé, et le ministre des Affaires étrangères britannique Jack Straw s'en est déclaré « très mécontent ».

Karamé a fait assumer à l'opposition la responsabilité d'un report des législatives et d'un « effondrement » économique, si elle refusait de participer au cabinet de « salut national » qu'il entend former. Mais il a aussi averti qu'il se désisterait si l'opposition persistait dans son refus. « Je n'accepterai en aucun cas de former un gouvernement d'une seule couleur, a affirmé Karamé. Que chacun assume sa responsabilité. »

L'opposition a immédiatement rejeté ses appels. « Il nous faut un premier ministre qui dirige un gouvernement d'entente nationale. Or, ce n'est pas le cas car Karamé est dans le camp des loyalistes » à la Syrie, a déclaré le député Antoine Andraos.

Il a insisté pour la formation d'un gouvernement neutre qui limogerait les chefs des services de sécurité, favoriserait une enquête internationale sur l'assassinat de l'ancien premier ministre Rafic Hariri, et superviserait le retrait syrien total du Liban ainsi que les législatives prévues avant fin mai en « toute impartialité ».

De Moscou, l'un des principaux chefs de l'opposition antisyrilienne, le député druze Walid Joumblatt, s'est dit déçu par la reconduction de Karamé, accusant « l'autre partie » de vouloir « prolonger la crise ».

Le général chrétien Michel Aoun, en exil à Paris, a minimisé l'importance de la reconduction de Karamé, affirmant qu'à ses yeux, l'important était que les troupes syriennes se retirent du Liban.

Karamé avait démissionné le 28 février sous le feu roulant de critiques de l'opposition et des manifestations de rue.

Sur le terrain, la Syrie a accéléré le repli de ses troupes vers l'est du Liban, à la veille de la visite de l'envoyé spécial de l'ONU, Terje Roed-Larsen, attendu demain à Beyrouth et samedi à Damas.

Cédant aux pressions occidentales, le président syrien Bachar Al-Assad a annoncé un retrait en deux étapes de ses quelque 14 000 soldats stationnés au pays du Cèdre.

Le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan avait exprimé mercredi l'espoir que Roed-Larsen serait en mesure de revenir avec un calendrier de retrait syrien.

Dans le nord du Liban, où près de 3000 militaires syriens étaient déployés selon des estimations non officielles, il ne restait plus hier que deux positions, celle du commandement à l'entrée sud de Tripoli, et le cantonnement de l'aérodrome de Qo-leiaat, à trois kilomètres de la frontière. Mais les six centres connus des services de renseignement militaire syriens dans le Nord étaient toujours en place.

Dans la montagne dominant Beyrouth, l'armée syrienne a quasiment terminé son repli vers la Békaa, et seuls quelques soldats à bord de jeeps ont été aperçus à une vingtaine de kilomètres à l'est de la capitale.

L'armée libanaise s'est déployée dans la plupart des anciennes positions syriennes dans les autres régions du Nord.

INVASION DE L'IRAK

Appel pour compter les victimes

JOONEED KHAN

Des experts en santé publique de cinq pays, dont le Canada, ont appelé hier les États-Unis et la Grande-Bretagne, puissances occupantes de l'Irak, à mettre en branle une « enquête exhaustive et indépendante » pour déterminer le nombre d'Irakiens tués depuis l'invasion du pays.

Évoquant une étude américaine publiée dans la prestigieuse revue médicale britannique *The Lancet* en octobre, qui établissait à 100 000 le nombre de victimes irakiennes, les 24 signataires qualifient de « totalement irresponsable, dans une perspective de santé publique, la faillite commune anglo-états-unienne à établir un bilan des victimes irakiennes ».

Cet appel intervient alors que les violences faisaient hier une soixantaine de morts et une centaine de blessés en Irak : un attentat suicide dans une mosquée chiite de Mossoul a fait au moins 47 tués et 81 blessés, et au moins 11 Irakiens ont été tués dans le reste du pays, dont le chef d'un poste de police près de la « Zone verte », périmètre sécurisé au centre de Bagdad qui abrite les institutions provisoires et l'ambassade américaine.

Le *British Medical Journal* (BMJ), qui

publie la pétition des experts en santé publique, précise que le professeur Klim McPherson, épidémiologiste d'Oxford, et plusieurs collègues, avaient écrit au premier ministre britannique Tony Blair en décembre pour demander la même chose, mais que la requête avait été vaine. Le Foreign Office avait minimisé les chiffres du *Lancet* en soulignant qu'il s'agissait d'« extrapolations », et il avait dit s'en tenir aux chiffres du ministère irakien de la Santé.

L'organisation Iraq Body Count, dont les derniers chiffres actualisés sur le Web vont de 16 000 à 18 000 victimes dûment recensées, a lancé, avec les ONG MedAct et Waging Peace, sa propre pétition pour réclamer que le gouvernement britannique institue sans délai une enquête pour établir le nombre de morts et blessés irakiens depuis l'invasion de mars 2003.

Répliquant à la boutade du général américain Tommy Franks (« On ne compte pas les cadavres ») et à celle du ministre britannique Jack Straw (« Rien dans les conventions de Genève ne nous oblige à compter combien de gens nous avons tués »), le *BMJ* écrit dans un éditorial : « Compter les morts est intrinsèque à une société civilisée. Comprendre

les causes de la mort est une responsabilité centrale de la santé publique... Cela peut aider à sauver des vies maintenant et dans l'avenir. La démocratie l'exige, la convention de Genève aussi ».

Un mémoire présenté le mois dernier à Genève à la Commission des droits de l'homme de l'ONU par le Centre Europe-Tiers Monde et l'Association américaine des juristes, que *La Presse* a obtenu, accuse entre-temps « la coalition anglo-états-unienne (qui) n'avait strictement aucun droit sur l'Irak et ses ressources, (d'avoir) privatisé l'ensemble de l'économie de ce pays souverain et de (l'avoir ensuite) livrée aux sociétés étrangères sous couvert de la politique de reconstruction ».

L'administrateur américain Paul Bremer, nommé au début de l'occupation, a édicté en ses 13 mois de règne 100 ordonnances, « un véritable arsenal juridique » qui est « en contradiction flagrante avec les conventions de La Haye (1907), ratifiées par les États-Unis, qui stipulent que l'État occupant doit respecter les lois du pays occupé ». « En fait, il s'agit d'enlever toute souveraineté ou prérogatives en matière économique aux futures autorités irakiennes », soulignent les deux organisations.

Ces « futures autorités », en cours

de formation, ont un premier rendez-vous le 16 mars, date à laquelle a été convoquée l'Assemblée nationale issue des élections du 30 janvier. Chiïtes et Kurdes (140 et 77 députés sur les 275 sièges) étaient hier proches d'un accord de gouvernement. Le chiïte Ibrahim Jaafari serait premier ministre, le Kurde Jalal Talabani président, et la ville pétrolière de Kirkuk, revendiquée par les Kurdes, subirait un « rectification » de l'arabisation forcée sous l'ancien régime Saddam Hussein.

Reste à « discuter de la distribution des postes ministériels, notamment aux sunnites, pour garantir leur participation au gouvernement », a indiqué Fouad Kamal, un négociateur kurde. Les sunnites se sont largement abstenus lors du scrutin du 30 janvier.

Plus de 1000 participants de 48 pays, dont le Canada, sont enfin attendus du 4 au 7 avril à Amman pour la foire « Rebuild Iraq 2005 ». Les organisateurs parlent de 2500 projets, de 18,6 milliards de dollars prévus par les États-Unis pour la reconstruction, et de 33 milliards promis par d'autres bailleurs de fonds. Ils estiment à 57 milliards les besoins en investissements à court terme.

Avec AFP, AP, le *British Medical Journal* et *Iraq Body Count*

RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES

Les caribous, nouvelle pomme de discorde?

ALEXANDRE SIROIS

WASHINGTON – Après le bouclier antimissile, le bois d'oeuvre et la maladie de la vache folle, le sort des caribous de l'Arctique risque fort de devenir la prochaine pomme de discorde entre le Canada et les États-Unis.

Car rien ne semble pouvoir arrêter ces jours-ci l'élan des républicains qui, à Washington, veulent donner le feu vert à l'exploitation pétrolière de la réserve faunique nationale de l'Arctique en Alaska. Un projet auquel s'oppose fermement le gouvernement canadien.

Hier, une commission du Sénat a adopté une mesure qui autorise l'ouverture de la réserve à l'exploitation pétrolière. La mesure faisait partie du projet de loi sur le budget, qui doit dorénavant être soumis au vote de l'ensemble des sénateurs. Cela pourrait se faire dès la semaine prochaine.

La veille, c'est le président des États-Unis lui-même qui a enjoint aux sénateurs de permettre les forages gaziers et pétroliers dans cette zone protégée. « Il est temps que le Congrès soumette à ma signature une loi sur l'énergie comprenant l'exploitation de la réserve en Alaska », a dit George W. Bush.

« Développer une petite section de la réserve ne créerait pas seulement des milliers de nouveaux emplois, mais réduirait éventuellement notre dépendance envers le pétrole étranger qui pourrait aller jusqu'à un million de barils chaque jour, a-t-il ajouté. Et c'est important. »

Le Canada troublé

« Cette administration est déterminée à aller de l'avant avec ça et je pense que tôt ou tard cela deviendra un enjeu bilatéral. Les États-Unis ont d'abord à prendre une décision et à partir de ce moment, je pense que nous verrons les Canadiens s'y opposer », a indiqué Christopher Sands, spécialiste des affaires canadiennes au Centre pour les études stratégiques et internationales (CSIS) à Washington.

Ce qui agace tout particulièrement les autorités canadiennes, c'est que le territoire ciblé pour l'exploitation pé-



PHOTO AL GRILLO, ASSOCIATED PRESS

Le gouvernement canadien s'oppose au projet d'exploitation pétrolière de la réserve faunique nationale de l'Arctique.

trolière se veut une zone de reproduction pour un important troupeau de caribous de la rivière Porcupine.

Ces caribous, dont le nombre s'élève à plus de 100 000, aboutissent dans cette région chaque année après une migration de plusieurs centaines de kilomètres non seulement en Alaska, mais aussi sur le territoire canadien du Yukon. Les autochtones Gwich'in, qui habitent tant le Canada que les États-Unis, dépendent de ces animaux.

Depuis quelques années, l'ambassade du Canada à Washington fait connaître ses préoccupations à ce sujet aux Américains. L'ancien ambassadeur, Michael Kergin, avait expédié une missive à d'influents sénateurs américains il y a un peu moins de deux ans, affirmant que le Canada était « troublé » par la proposition d'ouvrir la réserve à l'exploitation du pétrole.

« Notre position n'a pas changé depuis la lettre de M. Kergin », a indiqué hier le porte-parole de l'ambas-

sade, Bernard Etzinger.

Au ministère de l'Environnement à Ottawa, personne n'était disponible pour commenter ce dossier. Le prédécesseur de Stéphane Dion, David Anderson, avait clairement exhorté Washington à continuer de proscrire tout développement pétrolier dans la réserve.

La position du gouvernement canadien est d'ailleurs explicitée sur le site de son ambassade américaine.

Les partisans du forage en tête

Le Canada n'est pas le seul à s'inquiéter des répercussions du projet. De nombreux politiciens démocrates s'y opposent et plusieurs groupes environnementaux déploient d'importants efforts pour le contrecarrer.

« Nous travaillons pour convaincre les membres du Congrès qui n'ont pas encore pris position à ce sujet, et il y en a plusieurs, que le forage dans la réserve arctique n'a pas de sens, ni pour les États-Unis ni pour le Canada, et qu'il y a des moyens moins

coûteux, plus sécuritaires et meilleurs de satisfaire nos besoins énergétiques », a déclaré Vinay Jain, porte-parole de la National Wildlife Federation.

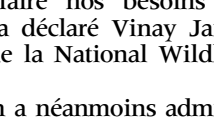
M. Jain a néanmoins admis que les partisans du forage sont en meilleure posture cette année. Car il y a un plus grand nombre de républicains au Sénat, mais aussi parce que la mesure fait maintenant partie du projet de loi sur le budget. Cette législation peut être adoptée par une majorité simple, soit par 51 sénateurs sur 100. Elle doit toutefois aussi recevoir l'aval de la Chambre des représentants.

Quant au poids du Canada dans ce dossier, il est marginal, a estimé M. Sands. « J'ai l'impression que les Canadiens vont manifester leur désaccord et déplorer la décision, mais il n'y aura pas de changement aux politiques américaines, a-t-il prédit. Je ne pense pas qu'ils pourront modifier une décision portant sur la façon dont les États-Unis vont utiliser leur propre territoire. »

Ce soir 20 h
Il va y avoir du sport!

Faut-il dégelé les frais de scolarité? Avec Patrice Borreman, Pierre Duhamel, Xavier Lafrance et Michel Venne.
Doit-on tolérer le dopage sportif? Avec Jean-Paul Baert, Jean Dion, Robert Frosi et Paul Houde.

Animation : Marie-France Bazzo Invitée : Sheila Copps



Télé-Québec
telequebec.tv

Gel et dégel?

Ça change de la télé

LE TOUR DU GLOBE

ESPAGNE

Fatwa contre ben Laden

La Commission islamique d'Espagne, qui représente les musulmans dans ce pays, a lancé hier une fatwa décrétant « hors de l'Islam » Oussama ben Laden, leader du réseau terroriste Al-Qaeda au nom duquel les attentats du 11 mars à Madrid ont été revendiqués. La fatwa de cinq pages déclare que « ben Laden, Al-Qaeda et tous ceux qui prétendent justifier le terrorisme en se fondant sur le Coran sacré sont hors de l'Islam ». La Commission a également invité les imams officiant dans ce pays à condamner le terrorisme au cours de leurs prêches d'aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire des attentats du 11 mars 2004 qui ont fait 191 morts et plus de 1900 blessés. D'après AFP

UKRAINE

Koutchma interrogé

L'ex-président ukrainien Léonid Koutchma a été interrogé en qualité de témoin dans l'affaire du meurtre en 2000 du journaliste d'opposition Gueorgui Gongadze, a indiqué hier le porte-parole du Parquet général ukrainien, Viatcheslav Astapov. Il n'a pas voulu préciser combien de temps l'interrogatoire avait duré, ni s'il serait suivi d'autres convocations. L'ancien président ukrainien, mis en cause dans l'affaire Gongadze par l'ancienne opposition aujourd'hui au pouvoir, est revenu samedi en Ukraine au lendemain de la mort, dans un suicide apparent, de son ancien ministre de l'Intérieur Iouri Kravtchenko, témoin-clé dans ce dossier. D'après AFP

PROCHE-ORIENT

Démissions au Fatah

Environ 250 membres du Fatah de la ville de Gaza ont annoncé avant-hier leur démission en signe de protestation contre le « chaos interne » qui règne au sein de leur mouvement, la principale formation politique palestinienne. Dans une lettre ouverte adressée au président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas rendue publique dans la soirée, les signataires condamnent la perte d'influence de leur mouvement dans la bande de Gaza et plaident pour que soit mis « un terme au chaos interne au Fatah ». D'après AFP

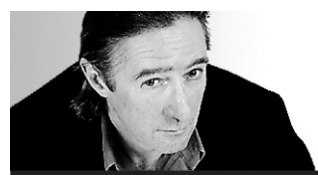
CHINE

Démission officialisée

Le chef de l'organe exécutif de Hong Kong, Tung Chee-hwa, a officialisé hier sa démission. Au cours d'une conférence de presse, M. Tung a évoqué le risque d'une « fatigue prolongée qui mettrait en péril ma capacité à prendre des décisions ». Le départ de M. Tung avait été annoncé dans la presse il y a plus d'une semaine. Les spéculations avaient alors fusé sur les raisons de santé officiellement avancées. De nombreux observateurs croient plutôt que le numéro un a été « démissionné » par Pékin en raison d'une impopularité grandissante devenue de plus en plus gênante pour le pouvoir communiste. D'après AFP

FRANCE

Un million de syndiqués dans la rue



LOUIS-BERNARD ROBITAILLE

COLLABORATION SPÉCIALE

PARIS — En France, une « journée d'action syndicale » se compte en nombre de manifestants et de grévistes. Si la mobilisation est faible, le gouvernement respire. Si elle est forte, il s'inquiète.

Et hier, la mobilisation a été exceptionnellement forte : avec pas loin d'un million de manifestants dans 150 villes différentes, il y avait deux fois plus de monde que le 5 février dernier, précédente journée d'action « pour les salaires et la défense des 35 heures ». De là à penser que le printemps sera « chaud », il n'y a qu'un pas, que beaucoup d'observateurs ont franchi. D'autant plus que le référendum du 29 mai sur la ratification du traité constitutionnel européen fait l'effet d'un chiffon rouge. Même s'il ne porte aucunement sur les questions sociales, il pourrait coalescer tous les mécontentements et créer une dynamique dangereuse, à la fois pour le camp du Oui et pour le gouvernement Raffarin.

Qui dit forte mobilisation syndicale dit d'abord paralysie dans les transports. La journée d'hier n'a pas dérogé à la tradition. En région parisienne, la situation était chaotique, dans le métro, dans les trains de banlieue, le métro régional, les bus, avec un trafic à moins de 50 % en moyenne. Même situation dans la plupart des grandes villes de province, comme à Lille ou à Marseille. Même pagaille dans les chemins de fer, que ce soit pour les grandes lignes ou les trains express régionaux. Ajoutons à cela que la poste était à peu près inexistante, que la moitié des enseignants faisaient grève, et que les lycéens opposés à la dernière réforme au collégial étaient redescendus dans la rue. Bref, ce n'était pas la journée pour faire de grands projets.

Comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, les manifestants et les grévistes étaient en immense majorité issus du secteur public, à commencer par les transports et l'éducation. Dans le secteur privé, le taux de syndicalisation effectif se situe depuis longtemps à un niveau proche de zéro, y compris dans l'industrie automobile ou manufacturière, ou la grande distribution, et les grèves dans le privé sont pratiquement inexistantes. Les avantages sociaux, les droits acquis et même les



PHOTO JACK DABAGHIAN, REUTERS

Comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, les manifestants et les grévistes étaient en immense majorité issus du secteur public, à commencer par les transports et l'éducation.

ceus opposés à la dernière réforme au collégial étaient redescendus dans la rue. Bref, ce n'était pas la journée pour faire de grands projets.

Comme c'est le cas depuis de très nombreuses années, les manifestants et les grévistes étaient en immense majorité issus du secteur public, à commencer par les transports et l'éducation. Dans le secteur privé, le taux de syndicalisation effectif se situe depuis longtemps à un niveau proche de zéro, y compris dans l'industrie automobile ou manufacturière, ou la grande distribution, et les grèves dans le privé sont pratiquement inexistantes. Les avantages sociaux, les droits acquis et même les

Un nouveau rapport de l'armée américaine disculpe Donald Rumsfeld

MARC THIBODEAU

Un nouveau rapport de l'armée américaine visant à faire la lumière sur les techniques d'interrogatoire utilisées en Irak, en Afghanistan et à Guantanamo maintient qu'aucun haut responsable du Pentagone n'a autorisé le recours à des pratiques s'apparentant à la torture.

Le rapport en question, dont une version synthétisée de 21 pages a été rendue publique hier, reprend dans l'ensemble la thèse de l'administration du président George W. Bush, qui attribue les dérapages dénoncés par les groupes de défense des droits de l'homme aux actions de soldats et d'officiers isolés plutôt qu'à une politique approuvée à Washington par le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

« Nous avons trouvé que les responsables du ministère de la Défense et les commandants militaires responsables de l'élaboration des politiques d'interrogatoire manifestaient sans exception l'intention de traiter les détenus humainement », souligne le vice-amiral Albert T. Church, inspecteur général de la ma-

rine américaine, qui avait été mandaté par M. Rumsfeld en mai 2004 en réponse à la controverse déclenchée par la diffusion de photos émanant de la prison irakienne d'Abou Ghraïb.

Il relève que 70 cas d'abus, dont six décès, avaient été confirmés en septembre 2004 par l'armée, qui continue d'enquêter sur 130 dossiers. Un tiers des cas confirmés sont reliés aux interrogatoires, ce qui fait dire à M. Church que la vaste majorité des détenus appréhendés dans le cadre de la « guerre au terrorisme » ont été traités « humainement ».

M. Church note qu'un manque de supervision et de formation a pu faire que des techniques d'interrogatoire plus musclées en vigueur à la prison de Guantanamo ont « migré » en Irak et en Afghanistan sans autorisation du Pentagone. Il déplore comme une « occasion manquée » le fait que les responsables militaires des opérations dans ces deux pays n'ont pas bénéficié dans un premier temps d'un encadrement similaire à celui qui a été accordé aux soldats de la base américaine de Cuba.

Le rapport s'attarde longuement sur

la genèse des politiques d'interrogatoire, qui ont été élargies par le secrétaire à la Défense à la fin de 2002 pour Guantanamo. La Maison-Blanche estime que les personnes détenues à cet endroit ne disposent pas des protections prévues par la convention de Genève.

Parmi les mesures autorisées à l'époque figurent l'imposition de positions physiques stressantes pour une période maximale de quatre heures, le recours à la nudité ou à des interrogatoires d'une durée de 20 heures ainsi que l'utilisation des phobies des prisonniers. La peur des chiens est l'un des exemples donnés dans un *mémo* signé par le secrétaire à la Défense, qui a révoqué les mesures les plus musclées au bout de quelques mois.

Il devait par la suite autoriser dans une nouvelle note de service une vingtaine de techniques additionnelles en précisant qu'au moins quatre d'entre elles pouvaient contrevenir à l'interprétation de la convention de Genève faite par d'autres pays. Elles demeurent en vigueur à Guantanamo, où plusieurs ex-détenus se

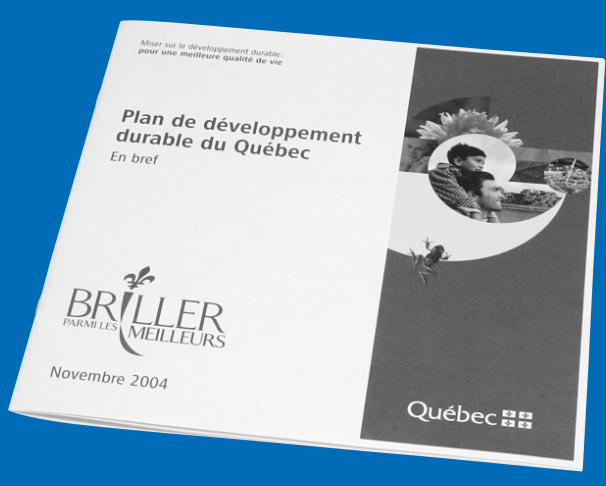
plaignant d'avoir été soumis à des actes de torture. Le rapport relève que le commandant cheapeautant les « forces multinationales » en Irak a révisé à la baisse fin janvier le nombre de techniques d'interrogatoire permises dans ce pays tout en éliminant certaines « ambiguïtés » ayant pu favoriser des dérapages par le passé.

L'armée américaine a indiqué hier dans un communiqué qu'elle mettait en pratique plus de 400 recommandations émanant d'une dizaine de rapports sur les pratiques d'interrogatoire américaines. Elle soutient que le nombre de signalements de sévices a diminué de 80 % en un an. Ces assurances n'ont pas satisfait le Centre pour les droits constitutionnels (CCR) de New York et l'American Civil Liberties Union (ACLU), qui réclament la tenue d'une enquête indépendante sur les responsabilités du Pentagone et de M. Rumsfeld dans les dérapages observés. « Toutes les enquêtes tendancieuses du monde » ne sauraient faire oublier le rôle de l'administration dans cette affaire, a indiqué le CCR dans un communiqué.

Certains ministres ont admis au cours de la journée qu'il y avait « un problème de pouvoir d'achat », lié en partie à l'application de la semaine des 35 heures (contre 39 heures, précédemment), laquelle a provoqué forcément un tassement des salaires.

Il reste que, pour le gouvernement, c'est une vraie quadrature du cercle. Tous les spécialistes estiment qu'un relèvement brutal du SMIC, qui touche aussi des secteurs industriels fragiles, nuit à l'emploi. Quant à ouvrir largement les cordons de la bourse pour augmenter les 5 millions de salariés du secteur public, le problème tient en ces quelques chiffres : la dette française est à 65 % du PIB et à plus de 1000 milliards d'euros, et le déficit du budget est à un niveau insupportable de 3,5 % du même PIB. Face au mécontentement évident, la marge de manoeuvre du premier ministre Raffarin est proche de zéro.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : QU'EN PENSEZ-VOUS ?



Le gouvernement du Québec a soumis un document de consultation sur le Plan de développement durable qui vise à assurer une meilleure qualité de vie à l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, veut vous rencontrer au cours de la tournée de consultation qu'il effectuera dans les différentes régions du Québec afin de recueillir vos commentaires et vos suggestions.

Pour que le Plan de développement durable du Québec reflète vos préoccupations et vos aspirations, nous avons besoin de votre opinion.

FAITES-VOUS ENTENDRE ! À Montréal

Le lundi 14 mars 2005
Fraternité des policiers et policières de Montréal
480, rue Gilford, bureau 300
Heure : 19 h

Miser sur le développement durable : pour une meilleure qualité de vie !

Pour renseignements : Consultez le Plan de développement durable du Québec dans le site Internet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs www.menv.gov.qc.ca ou contactez le Centre d'information au 1 800 561-1616.



DÈS LUNDI

DU NOUVEAU! DU NOUVEAU!

98,5 fm
Le FM parlé
de Montréal

**PAUL
ARCAND**
ET SON ÉQUIPE



**5h30
à 10h**

*Puisqu'il
faut se lever*

**ÉRIK
RÉMY**



**10h
à 12h**

Showbiz Chaud

**GILLES
PROULX**



**12h
à 14h**

*Le journal
du midi*

**JULIE
PELLETIER
PHILIPPE
PÉPIN**



**14h
à 15h30**

*Sexuellement
parlant*

**MICHEL
BARRETTE
MARILYSE
BOURKE**



**15h30
à 18h**

*Montréal
Barrette*

**STÉPHANE
GENDRON**



**18h
à 19h30**

Le Couvre-Feu

**LES MEILLEURS MOMENTS
DE LA JOURNÉE**

**19h30
à Minuit**

ACTUALITÉS

SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL

La course à la direction bat son plein

NICOLAS BÉRUBÉ
ET STÉPHANE PAQUET

La Ville de Montréal doit nommer d'ici quelques jours le nouveau directeur du service de police. En coulisses, la sélection du numéro 1 des forces policières montréalaises a pris des allures de véritable course à la direction depuis quelques semaines. Quatre candidats ont été retenus, dont deux viennent tout juste d'être convoqués à l'hôtel de ville pour une rencontre au sommet, a-t-on appris.

Pour le moment, quatre candidats sont pressentis pour succéder au directeur Michel Sarrazin : les deux directeurs adjoints du SPVM, Yves Charette et Marc Saint-Laurent, ainsi que les officiers supérieurs Yvan Delorme et Jean-Guy Gagnon.

Hier, le *Journal de Montréal* écrivait que l'administration municipale aurait déjà choisi le prochain directeur, mais que son identité était gardée secrète. Pressé de questions à l'hôtel de ville, le maire Gérald Tremblay a soutenu que le processus de sélection n'est pas terminé. « L'information qui est dans le *Journal* est inexacte », a-t-il précisé.

Le directeur sortant, Michel Sarrazin, n'était pas plus loquace, même si une source au fait du dossier a indiqué à *La Presse* qu'il avait clairement suggéré ses deux plus proches adjoints comme successeurs, sans trancher le débat. « Il y a des gens de valeur présentement au service qui sont prêts à prendre la relève », a-t-il indiqué, laissant entendre que la Ville n'avait pas l'intention de nommer quelqu'un de l'extérieur à la tête du service de police.

À Québec, au bureau du ministre de la Sécurité publique, on indique être en attente d'une recommandation de la Ville. Fait intéressant, l'attaché politique responsable du dos-

sier est Jean-Philippe Duchesneau, le fils de l'ancien directeur de police de Montréal, Jacques Duchesneau. Ce dernier verrait d'un bon oeil la nomination de Jean-Guy Gagnon. C'est le Conseil des ministres qui nomme le directeur de police, en fonction des recommandations du ministre de la Sécurité publique.

Processus étoffé

Le processus de sélection du prochain directeur de police a commencé l'automne dernier, quand l'actuel directeur Michel Sarrazin a annoncé qu'il quittait le SPVM pour aller travailler dans le secteur privé.

Le directeur général de la Ville, Robert Abdallah, a alors donné le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton de rencontrer les deux directeurs adjoints ainsi que les huit assistants directeurs du SPVM. Neuf personnes sur 10 ont accepté de participer au processus. Chacune avait pour consigne de ne pas dire qu'elle avait été convoquée, une mesure qui a eu pour effet de décupler l'ardeur des rumeurs internes.

Tout récemment, quatre des huit candidats ont été invités à passer une batterie de tests. Il s'agit d'Yves Charette, qui est directeur adjoint à la direction des opérations et travaille depuis 27 ans au SPVM, de Marc Saint-Laurent, directeur adjoint à la direction de l'administration qui compte 25 ans de service, au directeur-adjoint Jean-Guy Gagnon, qui possède 21 ans de service, et d'Yvan Delorme, assistant directeur qui travaille au SPVM depuis 21 ans.

La Ville doit annoncer son choix dans les prochains jours. Le directeur sortant, Michel Sarrazin, quittera son poste le 1^{er} avril pour s'acquitter des fonctions de directeur principal de la sécurité corporative à la Banque Nationale.

EN BREF

Golf à la SQ: une enquête interne a été déclenchée

La haute direction de la Sûreté du Québec a annoncé hier qu'une enquête interne est en cours pour faire la lumière sur les circonstances dans lesquelles un inspecteur-chef a donné l'ordre à ses enquêteurs d'aller passer un après-midi au golf en septembre dernier. Hier, *La Presse* a révélé que l'inspecteur-chef du bureau régional d'enquête de Québec, Denis Laberge, a donné l'ordre à ses 40 enquêteurs d'aller passer un après-midi au golf, une « activité de socialisation » selon lui. Environ 15 enquêteurs ont obéi aux ordres, la majeure partie des policiers étant mal à l'aise avec l'idée d'aller jouer au golf durant les heures de travail. La porte-parole de la Sûreté du Québec, Chantal Mackels, a indiqué hier que la haute direction avait déjà été saisie de cette affaire. « Dès qu'on l'a su, on a ouvert une enquête administrative », a-t-elle dit, sans préciser quand cette enquête avait été ordonnée. Selon nos sources, la direction des affaires internes de la SQ a mené une vaste enquête au bureau régional d'enquête de Québec. Des dizaines d'employés ont été rencontrés, notamment pour discuter des méthodes de gestion de

l'inspecteur-chef Denis Laberge, critiqué par plusieurs enquêteurs. Nicolas Bérubé

La circulation bien contrôlée

Le directeur du Service de police de la Ville de Montréal, Michel Sarrazin, affirme avoir réussi à maîtriser la circulation même si les contraventions données aux automobilistes sont en baisse importante. « On n'a pas perdu le contrôle sur la circulation », a-t-il dit hier, à la suite de la publication dans *La Presse* de données montrant que, l'an dernier, les policiers ont dressé presque deux fois plus de contraventions pour des véhicules mal garés que pour des excès de vitesse. « Je pense qu'il y a beaucoup plus à faire du côté du comportement des automobilistes que dans la façon dont la police applique le règlement », a poursuivi le directeur Sarrazin. Pourrait-il raviver son service de 125 policiers exclusivement consacrés à la patrouille routière, comme avant la création des postes de quartiers ? « Ce n'est pas une option présentement, je n'ai pas les ressources. Pour faire ça, il faudrait que je supprime des ressources ailleurs. » L'an dernier, a-t-il poursuivi, chaque poste de quartier a désigné un policier dont la tâche est de s'occuper de la sécurité routière, ce qui n'a pas empêché la baisse du nombre de contraventions. Stéphane Paquet

LOTO QUÉBEC		RÉSULTATS	
TVA, le réseau des tirages			
649	Tirage du 2005-03-09	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 3 829 006,00 \$
		5/6+	3 91 166,80 \$
		5/6	160 1 412,10 \$
		4/6	7 991 53,50 \$
		3/6	141 518 10,00 \$
		2/6+	80 902 5,00 \$
	Complémentaire : (49)		
	Ventes totales :		13 991 954 \$
	Prochain gros lot (appr.) :		9 000 000 \$
649	PROCHAIN GROS LOT LE 12 MARS 2005	9 000 000 \$	
49	Tirage du 2005-03-09	GAGNANTS	LOTS
		6/6	0 1 000 000,00 \$
		5/6+	1 50 000,00 \$
		5/6	31 500,00 \$
		4/6	1 171 50,00 \$
		3/6	18 479 5,00 \$
	Complémentaire : (25)		
	Ventes totales :		448 334,00 \$
3	Tirage du 2005-03-10	34 48 72 76	Compl. (39)
Quintessence	Tirage du 2005-03-10	Extra	Tirage du 2005-03-09
3 733 4 3982		NUMÉRO	078375
		NUMÉRO	482665
Banko	Tirage du 2005-03-10	Banko Special	
03 04 07 14 17 18 19 21 34 37			
39 43 44 46 50 54 55 57 64 68			

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.